

Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de LOURDES

Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES

Contrat Cadre

2019 - 2021



Lourdes

L'INSPIRATRICE



LA RÉGION OCCITANIE
Pyrénées-Méditerranée



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, représenté par Michel PELIEU, son Président,

La Commune de LOURDES, représentée par Josette BOURDEU, son Maire

La Communauté d'Agglomération de TARBES LOURDES PYRENEES, représentée par Gérard TREMEGE, son Président

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Sophie LAFENETRE, sa Directrice Générale

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de LOURDES,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération n° CP/2018-DEC/11.11 de la Commission Permanente du 07/12/18 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour la période 2018 - 2021.

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXXXX en date du XXXX,

Vu la délibération de la Commune de LOURDES en date du ,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de TARBES LOURDES PYRENEES en date du 16/05/19,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
 - enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Hautes-Pyrénées, la Commune de LOURDES, la Communauté d'Agglomération de TARBES LOURDES PYRENEES et l'EPFO, en y associant les services de l'Etat, et le CAUE.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de LOURDES vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

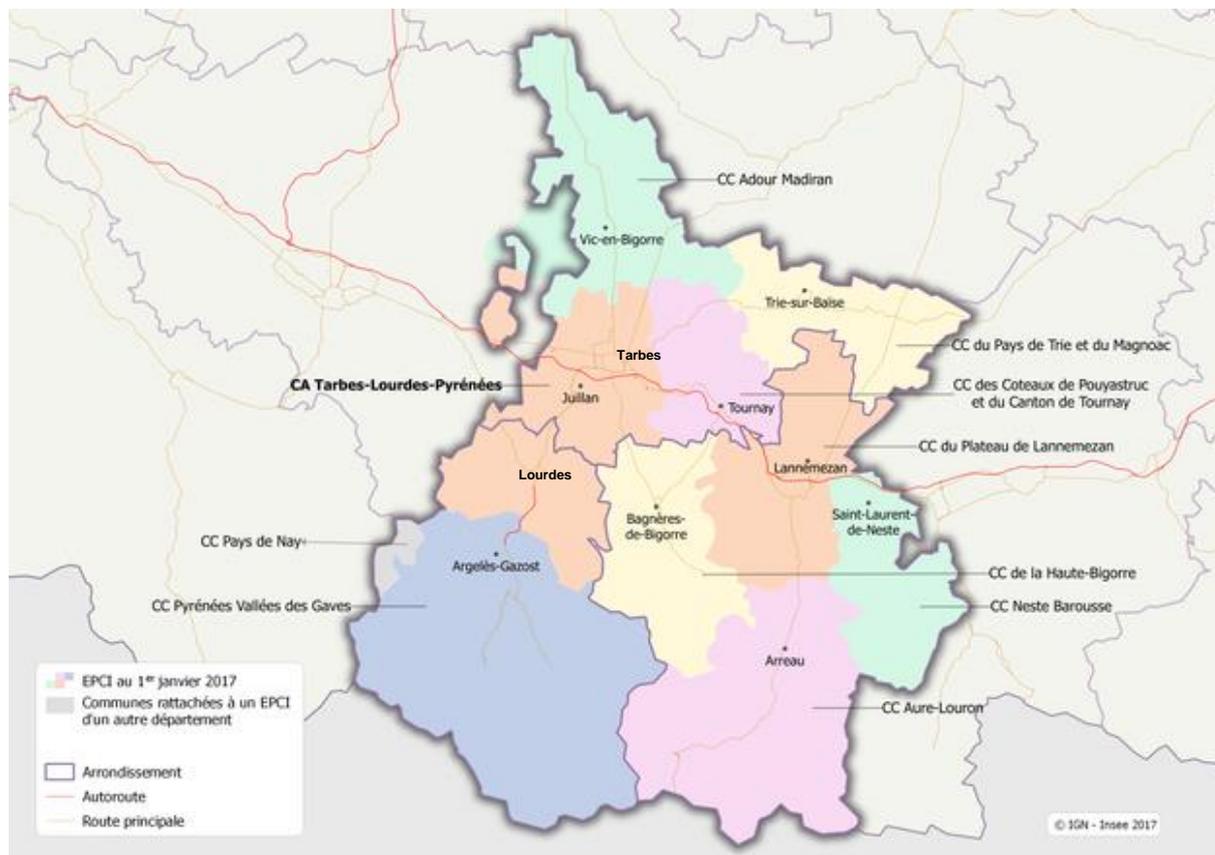
Présentation de la Commune et de son territoire

Lourdes se situe au pied des Pyrénées, le long du Gave de Pau, dans le territoire des Hautes-Pyrénées, aux portes du Pays des vallées des Gaves.

Elle occupe une situation géographique privilégiée, noyau central d'où partent 5 Vallées.

La commune de Lourdes s'est initialement développée sur un vaste plateau, adossé au Pic du Jer à l'Est, qui suit le cours du Gave de Pau à l'Ouest. Ce plateau urbanisé constitue le cœur de la commune avec comme point culminant le Château Fort.

Le gave de Pau est un élément identitaire du paysage lourdaise. Après avoir marqué la limite de la ville, il s'est trouvé enserré dans celle-ci avec le développement que Lourdes a connu à partir du milieu du 19ème siècle. Le Gave de Pau marque ainsi encore aujourd'hui une sorte de ligne de partage de la ville entre la zone touristique avec le Sanctuaire et le secteur hôtelier, sur la rive gauche et le centre ville qui correspond à celui d'une ville moyenne qui se développe sur sa rive droite.



Lourdes est la deuxième Ville du Département des Hautes-Pyrénées après Tarbes avec une population en 2017 de 13 976 habitants sur une superficie de 37 km². La commune de Lourdes présente un caractère atypique par rapport aux communes appartenant à la même strate démographique avec une fréquentation touristique importante liée à la présence du Sanctuaire Notre Dame de Lourdes qui attire chaque année environ 3 millions de visiteurs.

La spécificité culturelle de Lourdes a façonné son développement spatial, économique et social.

La ville de Lourdes se caractérise par sa topographie avec une partition très marquée entre le centre-ville et la zone touristique. Ces deux secteurs se différencient réciproquement par leur différence altimétrique, de l'ordre d'une trentaine de mètres au moins, par leur constitution plus ou moins ancienne et par leur fonction :

- le centre-ville correspond à la ville ancienne et à ses développements périphériques à dominante résidentielle ou d'activités sur des espaces qui autrefois n'étaient pas urbanisés ;
- la zone touristique qui comprend de façon schématique les quais des bords du Gave de Pau et les quartiers rive gauche, entre le Gave et le Sanctuaire a été urbanisée à partir de la seconde moitié du 19ème siècle avec le développement de la cité mariale.

La situation géographique de Lourdes comme noyau central à l'entrée des vallées des gaves et des vallées environnantes de Batsurguère, Castelloubon et de la Baronnie des Angles donne à cette ville une véritable fonction de bassin de vie, bassin d'emploi.

Au sud de Lourdes l'ouverture vers les vallées des gaves avec les sites touristiques à forte notoriété comme le Pic du Midi, Gavarnie ou encore le Pont d'Espagne offre à cette ville l'opportunité d'une réelle complémentarité touristique avec le site touristique du Sanctuaire.

Au Nord de Lourdes l'accès à la zone économique et aéroportuaire de Juillan puis la plaine tarbaise est un réel atout de développement économique et d'emploi pour la ville.

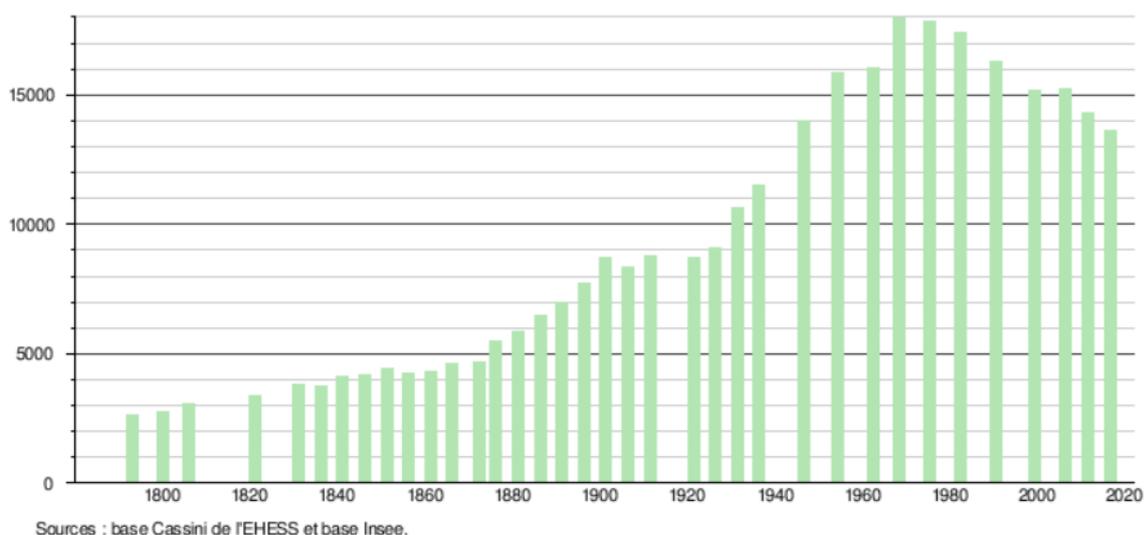
Lourdes est membre de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées qui regroupe 86 Communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

Une population vieillissante et en déclin

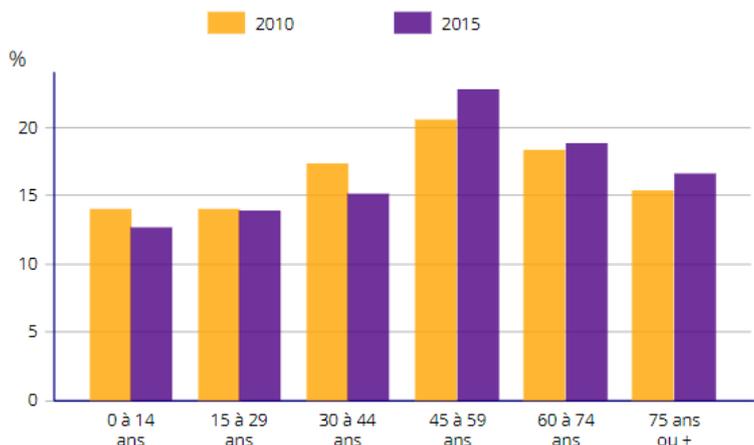
La variation de la population ces dernières années entre 2009 et 2014, est de -1 %, le solde naturel sur cette période est de -0,6 %, et la variation due au solde apparent des entrées sorties de -0,4 %.

La perte de population de la commune centre profite aux communes périphériques.

Histogramme de l'évolution démographique



POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Un habitat à reconquérir en centre-ville

La ville de Lourdes possède un quartier prioritaire à l'Ophite qui comporte une population de 1 140 habitants, et des quartiers en veille active : Cités Lannedarré, Astazou, Turon de Gloire, Biscaye qui représentent une population de 1 000 habitants.

La ville dispose de 1474 logements sociaux. Ces logements sont majoritairement anciens avec une construction réalisée entre 1950 et 1989.

Le renouvellement urbain du quartier de l'Ophite doit amener à reconstituer une offre de logements permanents dans le centre bourg notamment dans la ville haute.

Une dimension urbaine doit être donnée à ce quartier afin d'intégrer les notions de désenclavement, d'attractivité, de mobilité et d'amélioration de l'habitat.

Par ailleurs, un travail devra être mené sur le renforcement d'une offre de logements saisonniers dans la ville basse, notamment en changeant la destination de certaines friches hôtelières.

La ville possède environ 9 000 logements avec une vacance qui ne cesse d'augmenter. La typologie de l'offre de logements sur Lourdes est inadaptée à la demande : 46.7 % des ménages lourdais sont des ménages d'une personne et les logements d'une ou deux pièces ne représentent que 20% de l'offre.

Les logements vacants sont plus particulièrement localisés dans le centre-ville où, d'une part, l'affectation d'un rez-de-chaussée en activité commerciale détourne le premier étage, voire tout l'immeuble, de son usage d'habitation, et d'autre part, beaucoup proviennent de la mutation des petites structures hôtelières et pensions de famille qui périclitent en centre-ville.

Les quartiers historiques de la ville de Lourdes doivent être redynamisés en mettant en œuvre des actions d'aménagement urbain et de valorisation du patrimoine, notamment en lien avec les travaux réalisés dans le cadre de l'étude de préfiguration NPNRU et également avec l'étude SPR.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec du Renouvellement Urbain (OPAH-RU) accompagne la démarche d'ensemble.

Une économie axée sur le pèlerinage et le tourisme mais à diversifier

L'économie lourdaise se partage entre deux grands secteurs, celui dédié au tourisme et au pèlerinage d'une part et celui consacré aux activités commerciales et industrielles que l'on peut trouver dans toute ville moyenne de cette importance d'autre part.

Lourdes est un haut lieu de pèlerinage international, dont la fréquentation est de 3 millions de visiteurs dont près de 100 000 personnes malades et handicapées.

Cette fréquentation génère plus de 2,5 Millions de nuitées dans la seule industrie hôtelière, dont plus de 60 % sont effectuées par des clientèles internationales.

L'hôtellerie, la restauration et le commerce d'objets de piété sont un secteur économique important de la ville. 3 500 saisonniers y travaillent, dont environ 80 % résident à l'année sur Lourdes.

Avec 142 hôtels représentant 21 500 lits, Lourdes est la deuxième ville hôtelière de France après Paris. L'activité de pèlerinage constitue l'essentiel de l'économie du territoire générant un chiffre d'affaires annuel d'environ 300 Millions d'Euros (cf Etude Contours- HPTE 2013) et 2 040 emplois salariés touristiques en moyenne annuelle montant à 3500 en haute saison (évaluation CCI 65 base DADS 2015). L'activité touristique représente 25 % de l'activité salariée totale dans cette ville. L'activité saisonnière s'étale au maximum sur une période de sept mois de fin octobre à début mars et la semaine du 11 au 18 février.

Les commerces à caractère non touristique se situent, principalement, dans le haut de la ville au niveau rue de la Grotte, place du Marcadal, de la halle et place Peyramale. Une zone commerciale se

développe le long de la RN 21 en direction de Tarbes.

Une partie des commerces présente des vitrines vieillissantes, ce qui pénalise l'impression générale du visiteur. Le cheminement marchand est parfois difficiles (trottoirs étroits, exposition aux flux routiers ...). Il n'existe pas de boucle marchande qui facilite la visite.

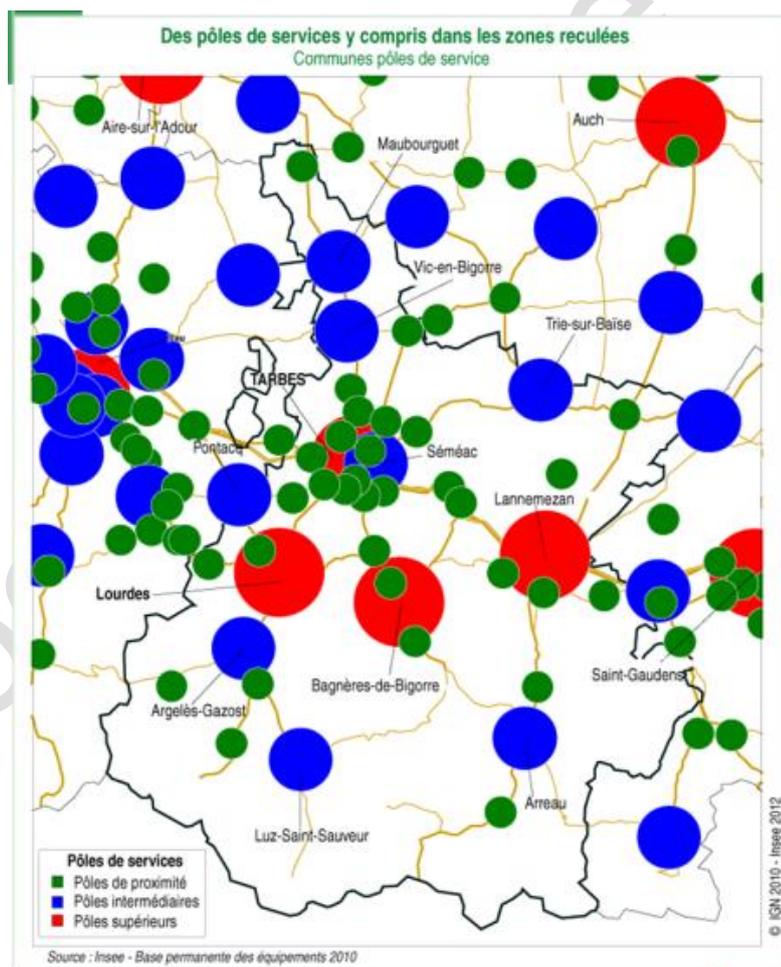
Lourdes a bâti une Opération Collective en Milieu Urbain qui lui permet de bénéficier d'un accompagnement de l'Etat au titre du FISAC, de la Région et du LEADER. Pour la mise en place d'actions de redynamisation du bourg centre, un manager de centre-ville a été recruté en février 2019.

L'activité industrielle se situe en périphérie de la ville à l'entrée Nord avec la Zone Industrielle du Monge et la Zone d'activités économique de Saux.

Lourdes a été retenue fin 2016 pour accueillir une école régionale du numérique et accueille depuis 2017 une formation de « développeur Web ».

Lourdes : un pôle de services majeur des Vallées des Gaves

Lourdes est considérée comme un pôle de services supérieurs desservant les villages alentours du Pays de Lourdes et des vallées des gaves.



Une offre de santé satisfaisante mais fragile

En termes de services la ville de Lourdes dispose dans le secteur médical d'une offre actuellement suffisante en nombre de médecin mais qui va se fragiliser avec les nombreux départs à la retraite dans les années à venir. La ville possède un centre hospitalier avec de nombreux services spécialisés et une résidence médicale privée composée d'une équipe pluridisciplinaire de médecins.

Le territoire lourdais dispose d'hébergements spécialisés pour personnes âgées.

L'accueil de la petite enfance est proposé avec 3 centres dont 2 sont en évolution : la création d'un centre multiaccueils de 25 places (restructuration de la crèche de la Souris Verte) et d'un centre multiaccueils de 60 places (en remplacement de la crèche de l'hôpital).

La mobilité et l'accessibilité à développer

La ville de Lourdes dispose d'infrastructures de transport hors normes pour une ville de cette taille et adaptés. Ils permettent une excellente accessibilité.

Par la route, Lourdes est située à 15 minutes d'une autoroute reliant l'Espagne et Toulouse. La mise en service de l'A65 en 2010 reliant Bordeaux via Pau permet les flux des clientèles venues de l'ouest et du nord-ouest du pays.

Lourdes est située à 10 min de l'aéroport international qui dessert toute l'année Paris et Londres et, pendant la saison, Bruxelles, Milan, Rome et Cracovie, Dublin, Malte et dernièrement Lisbonne.

Au niveau ferroviaire, Lourdes dispose d'une gare exemplaire en termes d'accessibilité et bénéficie d'une desserte directe vers Paris grâce au TGV Atlantique.

Deux lignes de bus low cost (Flixbus et Ouibus) relient Lourdes à Paris et Toulouse.

Un réseau de bus urbain Moncitybus permet aux habitants de Lourdes de se déplacer au sein de la ville, ce réseau étant complété par des lignes de bus interurbain (Ma ligne) reliant notamment Lourdes à Tarbes et Lourdes aux vallées des gaves.

Une destination : Grand Site Occitanie

Lourdes est un centre de pèlerinage catholique depuis les apparitions en 1858, elle est le quatrième lieu de pèlerinage catholique au monde en fréquentation et accueille chaque année environ 3 millions de visiteurs.

Lourdes grâce à sa notoriété mondiale, sa forte fréquentation et son riche patrimoine est une destination labellisée Grand Site de Midi-Pyrénées depuis 2009, puis Grand Site Occitanie depuis 2018.

Lourdes : ville culturelle

Un site de tourisme culturel majeur : le Sanctuaire Notre Dame de Lourdes qui est l'attrait majeur de la destination. D'autres sites situés dans la ville en lien avec l'histoire de Bernadette Soubirous (Maison natale, Le Cachot) bénéficient également d'une forte fréquentation touristique (plus de 190 000 visiteurs pour le Cachot),

Lourdes : ville culturelle et patrimoniale

Lourdes possède un monument phare : le Château Fort classé Monument Historique et un Musée Pyrénéen classé Musée de France. Le château/musée accueille en moyenne 80 000 visiteurs par an.

La ville dispose d'une médiathèque et d'une cyberbase de compétence communautaire, d'une salle de spectacle Robert Hossein (1 300 places assises et 3 000 debout) et de deux cinémas. La ville possède également un Palais des congrès avec un amphithéâtre de 450 places modulables essentiellement consacré à la programmation du cinéma.

Une convention a été signée avec le Parvis (scène nationale) pour l'accueil de spectacles à Lourdes et une convention de Développement Culturel a été signée entre la Ville de Lourdes et l'Etat pour l'accueil de résidence d'artistes.

Lourdes : ville sportive

Avec des sites « naturels et sportifs » comme le Pic du Jer (72 000 visiteurs par an), le lac de Lourdes, le golf ou encore le Béout, Lourdes accueille régulièrement des épreuves sportives de haut niveau. Pour exemple le Pic du Jer a été un site de Coupe du monde de VTT de descente de 2015 à 2017.

Une ville engagée dans la transition écologique et énergétique

Le territoire de Lourdes est labellisé depuis 2016 territoire à énergie positive et croissance verte et les démarches engagées sont reprises dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration par la Communauté Tarbes Lourdes Pyrénées.

Diagnostic et identification des enjeux

La ville de Lourdes peut être présentée comme une ville répartie en 3 espaces séparés :

- La ville commerciale et historique autour du château fort
- La ville hôtelière liée à l'activité du Sanctuaire
- La ville de la politique de la ville ou des quartiers sensibles

Peu d'échanges existent à ce jour entre ces différents espaces. Une cohésion entre ces espaces et une lisibilité de la ville semble nécessaire.

Lourdes est caractérisée par une dégradation multisectorielle, une population vieillissante avec un faible renouvellement de population, des écarts de revenus importants et un fléchissement de l'emploi (emplois publics et saisonniers).

Le parc de logements est inadapté avec une vacance en augmentation et un décalage entre l'offre et le besoin.

Un vaste programme de rénovation urbaine est à engager. Cette démarche vise à équilibrer le peuplement par une politique adaptée du logement.

Une dynamique d'aménagement urbain est à engager dans les années à venir afin de valoriser et qualifier l'espace urbain.

Une ville agréable est un facteur majeur d'attractivité. Lourdes souffre d'une image négative liée notamment à son cadre de vie désuet. Des opérations d'aménagement des espaces publics doivent être menées : les entrées du cœur de ville marchand doivent être réhabilitées et les liaisons

piétonnes bien identifiées. Les places principales doivent être réaménagées pour être attractives à la fois pour l'installation de nouvelles enseignes et pour les visiteurs. Une réflexion globale d'aménagement du centre-ville s'impose avec une nécessaire qualification urbaine qui s'inscrit dans le cadre du règlement du SPR.

La rénovation et l'embellissement du cadre urbain sont deux éléments majeurs pour contribuer au renouveau de l'attractivité de la ville.

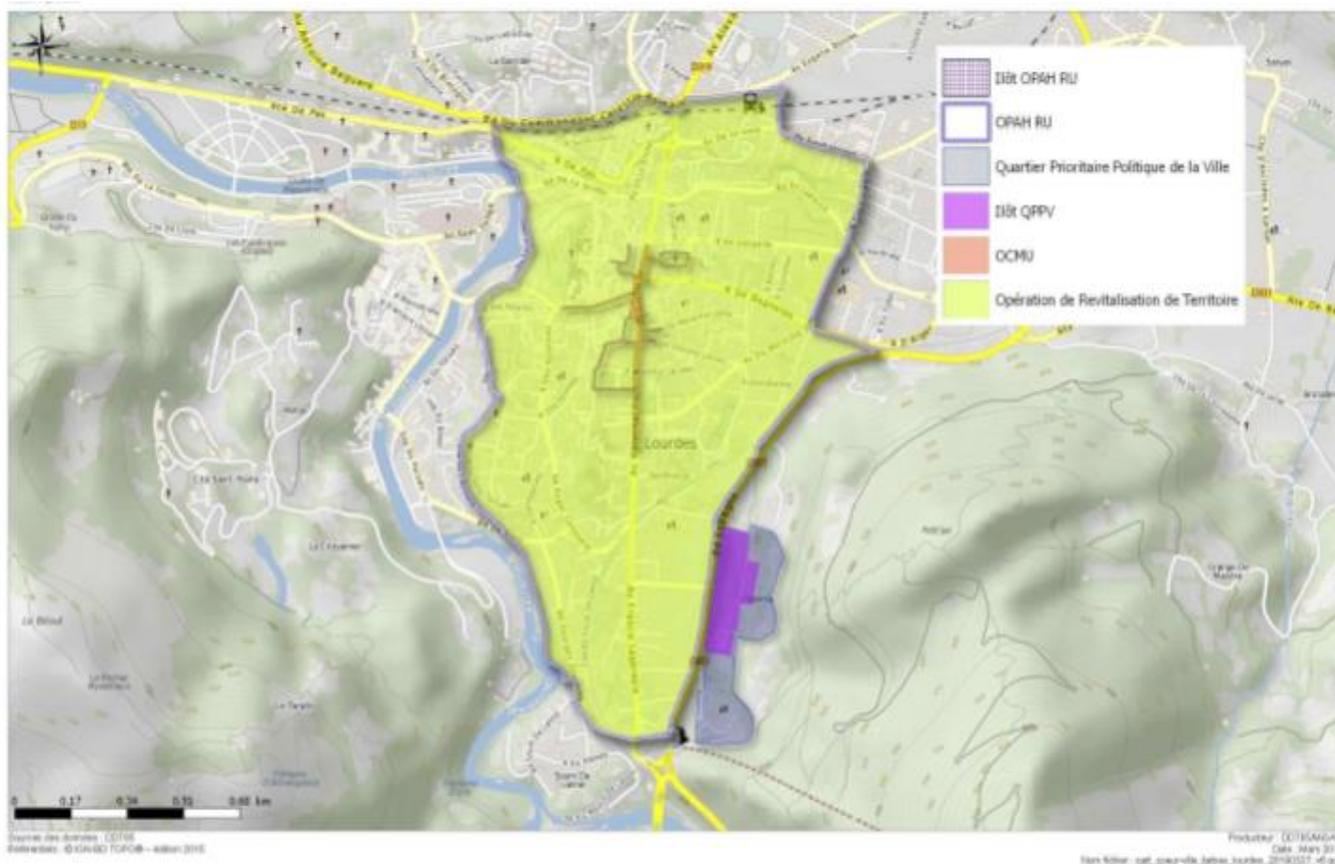
FORCES	FAIBLESSES
<p>CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE : Une situation géographique favorable de bassin de vie, bassin d'emploi Une offre de services complète favorisant le maintien et l'accueil de population</p>	<p>Une population vieillissante Faible renouvellement de population Des écarts de revenus importants Une forte proportion d'emplois saisonniers</p>
<p>TOURISME : Une ville atypique – une spécificité culturelle, une destination monde (près de 2 millions de visiteurs par an) aux portes de la vallée des Gaves (sites touristiques de montagne), une notoriété à l'international Grand Site Occitanie, pôle touristique départemental 2ème ville hôtelière de France avec une importante mise aux normes d'hôtels à poursuivre Des sites majeurs de visite : Le château fort classé MH et le musée pyrénéen classé Musée de France Le Pic du Jer avec son funiculaire, haut lieu de balade et de pratique du VTT de descente Le site du Lac de Lourdes</p>	<p>Une fréquentation touristique méritant une dynamisation et une qualification Une baisse des nuitées liées à l'évolution des pratiques du pèlerinage. Des équipements touristiques à réhabiliter et à valoriser (Château fort/musée pyrénéen, Pic du Jer)</p>
<p>ECONOMIE / COMMERCE : Un tissu économique important et dynamique 1 400 entreprises à Lourdes Halle réhabilitée comme point d'ancrage au développement commercial de centre-ville Une école régionale du numérique Des socio-professionnels structurés en association, un manager de centre-ville</p>	<p>Une augmentation de la vacance commerciale en centre-ville : plus de 15%. Un centre-ville qui ne rayonne plus sur son bassin de vie : une évasion commerciale de plus en plus importante vers les agglomérations de Tarbes et de Pau.</p>
<p>DEPLACEMENT / MOBILITE : Accessibilité en transports importante : gare TGV, transports en commun (Citybus), proximité de l'aéroport Tarbes – Ossun - Lourdes</p>	<p>La place du piéton et du cycliste insuffisamment prise en compte. Une ville engorgée par la voiture à certaines</p>

	<p>périodes de la journée et de l'année.</p> <p>Manque de connexion entre les différents quartiers de la ville</p> <p>Défaut d'accessibilité (PMR) de certains espaces structurants</p>
<p>URBANISME / HABITAT :</p> <p>Construction des documents cadre de planification ou la reconquête du centre-ville est au cœur de la démarche :</p> <p>⇒ un programme NPNRU sur le quartier de l'Ophite</p> <p>⇒ PLU-Hd en cours avec la Communauté d'Agglomération</p> <p>⇒ OPAH RU en cours</p> <p>⇒ SPR approuvé en février 2019</p> <p>Un parc hôtelier en renouvellement avec une montée en gamme</p>	<p>Un parc de logements inadapté</p> <p>Une vacance en augmentation</p> <p>Un décalage entre l'offre et le besoin</p> <p>Absence de documents cadre référents (POS actuel)</p> <p>Un centre-ville à re densifier</p> <p>Un vaste programme de rénovation de façades à mener</p> <p>De nombreuses fermetures d'hôtels</p>
<p>OFFRE DE SERVICES / EQUIPEMENTS (culture, santé, scolaire, sport, ...)</p> <p>Des équipements culturels nombreux et de bonne capacité</p> <p>Une offre de soin satisfaisante</p> <p>Des services enfance, petite enfance et jeunesse nombreux et de qualité</p> <p>Des installations sportives nombreuses qui donnent accès à de nombreuses activités</p>	<p>Des équipements culturels et sportifs souvent anciens à sécuriser et à rendre accessible.</p>

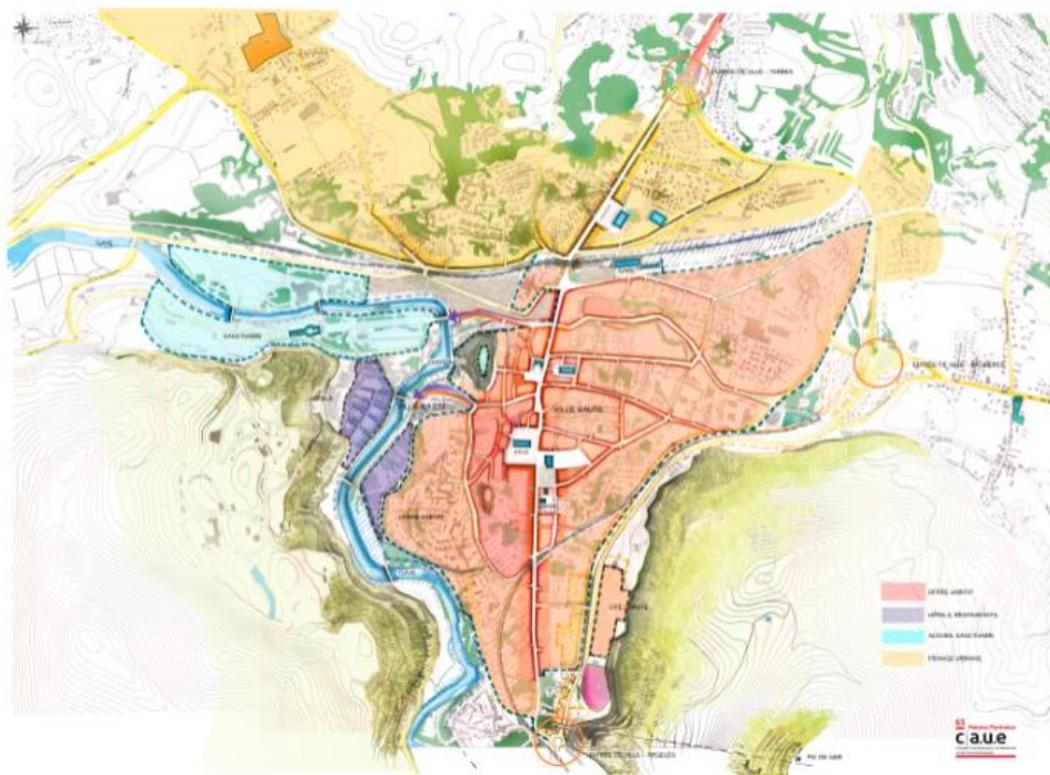
Les enjeux principaux pour la ville de Lourdes sont :

- Un rééquilibrage de la relation ville et habitants pour favoriser le lien social et développer des offres de services et de logements adaptées
- Un renforcement du dynamisme touristique et économique local
- Un développement de la mobilité/accessibilité notamment dans les liens interquartiers

Les périmètres d'intervention NPNRU, OPAH RU, OCMU et le projet ORT à Lourdes



Source DDT 65



Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

La stratégie de développement et de valorisation de la ville de Lourdes présentée dans ce contrat s'appuie sur celles déjà engagées dans plusieurs contractualisations en cours : - le protocole de préfiguration **NPNRU** signé le 14 juin 2016

- le Contrat **Grand Site Occitanie**. La ville de Lourdes a été reconnue Grand Site Occitanie par la Commission permanente de la Région Occitanie du 13 avril 2018.- La ville de Lourdes est également intégrée au dispositif **Action Cœur de ville** porté par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées avec une convention cadre signée en septembre 2018.

La stratégie de développement « Bourg-Centre » de la ville de Lourdes s'articule autour de 3 axes : l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'accessibilité et la mobilité.

Dans une démarche d'attractivité de la ville, plusieurs espaces publics devront être aménagés, requalifiés afin d'améliorer l'image de la ville pour les visiteurs. Par ailleurs, une démarche active de mise en place d'un plan propreté doit être engagée.

Des cheminements et des voies doivent être créés pour améliorer et sécuriser l'accès à la zone touristique.

En lien avec l'étude OPAH-RU un programme de création de logements adaptés doit être engagé et ce dans le cadre d'une politique de mixité sociale.

Un traitement esthétique des façades dans la zone touristique sous forme d'opérations façades doit être mené. Il s'agira au travers de différents programmes coordonnés de travailler sur l'esthétique non seulement des façades commerciales et des terrasses mais aussi des immeubles d'habitation.

La mobilité et les déplacements urbains devront faire l'objet d'une attention particulière au vu des enjeux qu'ils représentent pour le développement et l'attractivité de la ville. La réalisation d'un plan de déplacement urbain est indispensable.

La ville de Lourdes haut lieu de pèlerinage est par essence un lieu d'accueil pour les malades ou personnes à mobilité réduite. La morphologie de la ville rend l'accessibilité compliquée car la ville s'est construite sur des déclivités importantes. L'obtention du label « Destination pour tous » est recherché afin que cette ville devienne un modèle en matière d'accessibilité. Ce label est un enjeu majeur pour les trois ans à venir concourant à la fois à la qualité de vie des habitants mais aussi à l'attractivité touristique

Axe 1 : Emploi et Développement économique

L'axe de l'emploi et du développement économique a pour objectif la redynamisation du commerce en centre-ville en lien avec l'Opération Collective en Milieu Urbain et ce afin de favoriser attractivité dans la partie haute de la ville. L'emploi local doit également être soutenu.

Lourdes doit développer son offre touristique en tant qu'activité économique principale en mettant en valeur et en modernisant les sites touristiques majeurs comme le Château Fort/musée pyrénéen et le site du Pic du Jer afin de conforter la destination mais également diversifier les cibles de clientèles avec par exemple la création d'un auditorium.

Axe 2 : Cadre de vie et renouvellement urbain

Cet axe vise à améliorer le cadre de vie, aménager les espaces publics, améliorer la propreté dans le bourg centre avec la mise en place d'un plan propreté, contribuer au renouvellement urbain avec la mise en oeuvre d'une OPAH-RU et du NPNRU du quartier de l'Ophite et conforter l'offre d'équipements sportifs et de loisirs structurants tout en modernisant le patrimoine communal.

Axe 3 : Accessibilité et Mobilité

La mobilité est un enjeu fort pour cette ville qui reçoit des milliers de visiteurs chaque année. La mobilité intra urbaine et périphérique doit être améliorée afin de faciliter la circulation pour les habitants et les visiteurs de la cité mariale et contribuer ainsi au développement de l'attractivité de la ville.

Cet axe consacré à l'accessibilité et mobilité a pour objectif de relier les quartiers au centre-ville, de renforcer l'accessibilité dans l'optique du label « destination pour tous ».

Les actions à mettre en oeuvre consisteront à réaliser sur la base d'un Plan de Déplacement Urbain la redéfinition et modernisation du réseau de transports urbains, la création de liaisons cyclables, des travaux de mise en accessibilité des quartiers marchands et touristiques de la ville de Lourdes dans une démarche de poursuite de la piétonnisation de la ville touristique.

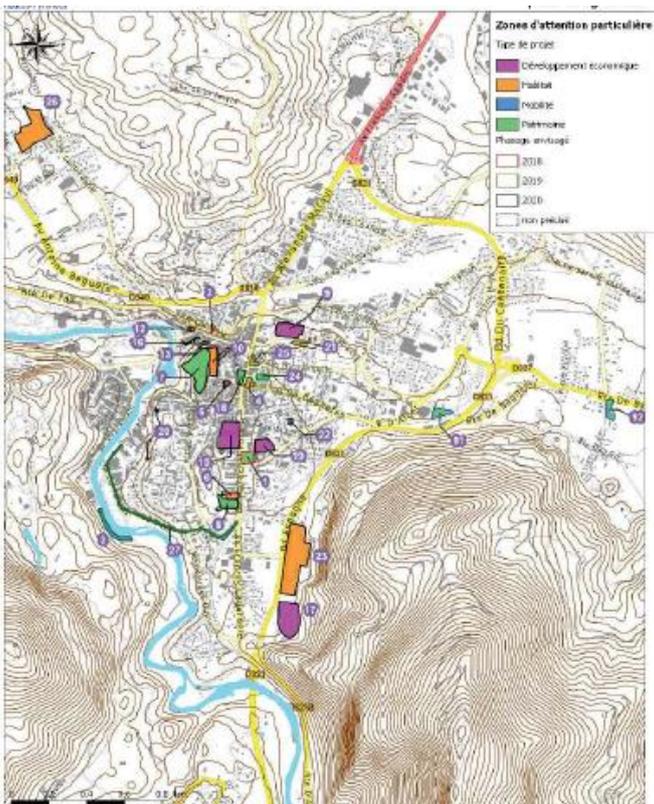
Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

Axe stratégique 1. : Emploi et Développement économique		COURT TERME 2019-2021	MOYEN TERME	LONG TERME
Action 1.1 : Développer l'offre touristique en mettant en valeur les équipements touristiques de la ville	Projet 1.1.1 : Création d'un bâtiment des réserves du château fort : étude et travaux	X	X	
	Projet 1.1.2 : Mise en valeur du château fort		X	X
	Projet 1.1.3 : création d'un centre d'entraînement sur le site du Pic du Jer	X		
	Projet 1.1.4 : Mise en valeur de la Tour du Moulin		X	X
	Projet 1.1.5 : Création d'un auditorium		X	
Action 1.2 : Redynamiser le commerce	Projet 1.2.1 : améliorer la signalétique dans le centre-ville	X		
	Projet 1.2.2 : rénovation des devantures commerciales	X	X	X
	Projet 1.2.3: développement du numérique -Installation de spot wifi	X		
	Projet 1.2.4 : Achat de cellules commerciales pour favoriser l'implantation de nouvelles enseignes	X	X	X
Action 1.3 : Soutenir l'emploi local	Projet 1.3.1 : création d'un espace tiers lieux	X		

Axe stratégique 2. : Cadre de vie et renouvellement urbain		COURT TERME 2019-2021	MOYEN TERME	LONG TERME
Action 2.1 : aménager les espaces publics	Projet 2.1.1 : Aménagement du jardin des tilleuls	X		
	Projet 2.1.2 : requalification de la rue Bernadette Soubirous	X		
	Projet 2.1.3 : traitements urbains pour l'intégration d'espaces commerciaux	X		
Action 2.2 : mise en place d'un plan propreté	Projet 2.2.1 : Installation de sanitaires dans le bourg centre	X		
	Projet 2.2.2 : acquisition de mobilier urbain pour favoriser la propreté	X		
Action 2.3 : contribuer au renouvellement urbain	Projet 2.3.1 : créer de nouveaux logements adaptés dans le cadre d'une politique de peuplement de mixité sociale en lien avec l'OPAH-RU	X	X	X
	Projet 2.3.2 Programme d'opérations de rénovation de façades	X	X	X
	Projet 2.3.3 : Réaliser un programme de rénovation énergétique du patrimoine municipal	X	X	X
Action 2.4 : Conforter l'offre d'équipements sportifs et de loisirs structurants	Projet 2.4.1 : Couverture du boulodrome	X		
	Projet 2.4.2 : Rénovation terrain synthétique du Palais des Sports François Abadie	X		
	Projet 2.4.3 : création d'un city stade	X		
	Projet 2.4.4 : Réaménagement des terrains de tennis	X		
Axe stratégique 3. : Accessibilité et Mobilité		COURT TERME 2019-2021	MOYEN TERME	LONG TERME
Action 3.1 : favoriser l'accessibilité dans le cadre d'une labellisation « destination pour tous » du bourg centre	Projet 3.1.1 : rendre les bâtiments publics accessibles	X	X	X
	Projet 3.1.2 : rénovation des ascenseurs urbains : Tranche 1 remplacement de la Tour de Brie	X		
Action 3.2 :	Projet 3.2.1 : Créer une voie de	X	X	

développer la mobilité dans le bourg centre	désenclavement (création d'une nouvelle voie : Peyramale prolongée) pour mémoire			
	Projet 3.2.2 : créer des cheminements doux, des liaisons piétonnes, cyclables entre les différents quartiers de la ville, mise en place d'une signalétique horizontale et verticale adaptée, installation de racks à vélo	X	X	
	Projet 3.2.3 : Aménagement de la gare routière du Lapacca		X	

Localisation des projets :



Numéro	Descriptif	Phase	Type
1	Aménagement du jardin des tilleuls	2018	Patrimoine
2	Ascenseur de la Tour de Bré	2018	Mobilis
3	Création de la voie Peyramale prolongée	2019	Mobilis
4	lot église et Peyramale	2019	Habitat
24	Place de l'église	2019	Patrimoine
25	Projet Amélie	2019	Habitat
	Plan de déplacement urbain (PDU)	2019	Mobilis
5	lot Dupuis	2020	Habitat
6	lot des rochers	2020	Habitat
7	projet chateau fort / musée	2020	Patrimoine
8	projet de rénovation du chateau de Soum	2020	Patrimoine
9	Aménagement de l'ancienne piscine de la Coestèbe	2020	Développement économique
10	Aménagement de la rue du bourg	2020	Développement économique
10	Aménagement de la rue du bourg	2020	Habitat
12	lot Ribère / Capet	2020	Habitat
13	lot Anvers / rampe du fort	2020	Habitat
15	Salles et palais des congrès	2020	Développement économique
17	Aménagement site Pic du Jer	2020	Développement économique
18	Aménagement de la place Peyramale	2020	Patrimoine
19	Aménagement place Capdevielle	2020	Développement économique
20	Remplacement des ascenseurs	2020	Mobilis
20	Remplacement des ascenseurs	2020	Mobilis
22	Bâtiment "MCEF"	2020	Patrimoine
23	SPNRU Ophite	2020	Habitat
26		2020	Habitat
16	Requalification de la rue Bernadette Soubirou	NR	Patrimoine
21	Projet Mazuel	NR	Habitat
27	Voie cyclable	NR	Mobilis
91	Pour information : projet de construction de pôle emploi	NR	Patrimoine
92	pour information : projet d'implantation des réserves du chateau fort	NR	Patrimoine

Cf carte en annexe

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2019 - 2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial régional 2018-2021 de la Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial régional de la Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
Action 1.1 : Développer l'offre touristique en mettant en valeur les équipements touristiques de la ville	Projet 1.1.1 : Création d'un bâtiment des réserves du château fort : étude et travaux	X	X	X
	Projet 1.1.2 : Mise en valeur du château fort		X	X
	Projet 1.1.3 : création d'un centre d'entraînement sur le site du Pic du Jer	X	X	
	Projet 1.1.4 : Mise en valeur de la Tour du Moulin		X	X
	Projet 1.1.5 : Création d'un auditorium		X	X
Action 1.2 : Redynamiser le commerce	Projet 1.2.1 : améliorer la signalétique dans le centre-ville	X	X	
	Projet 1.2.2 : rénovation des devantures commerciales	X	X	X
	Projet 1.2.3: développement du numérique -Installation de spot wifi	X		
	Projet 1.2.4 : Achat de cellules commerciales pour favoriser l'implantation de nouvelles enseignes	X	X	X
Action 1.3 : Soutenir l'emploi local	Projet 1.3.1 : création d'un espace tiers lieux	X	X	
Action 2.1 : aménager les espaces publics	Projet 2.1.1 : Aménagement du jardin des tilleuls	X	X	
	Projet 2.1.2 : requalification de la rue Bernadette Soubirous		X	X
	Projet 2.1.3 : traitements urbains pour l'intégration d'espaces commerciaux		X	X
Action 2.2 : mise en place d'un plan propreté	Projet 2.2.1 : Installation de sanitaires dans le bourg centre	X	X	X
	Projet 2.2.2 : acquisition de mobilier urbain pour favoriser la propreté	X	X	X
Action 2.3 : contribuer au renouvellement	Projet 2.3.1 : créer de nouveaux logements adaptés dans le cadre d'une	X	X	X

urbain	politique de peuplement de mixité sociale en lien avec l'OPAH-RU			
	Projet 2.3.2 Programme d'opérations de rénovation de façades	X	X	X
	Projet 2.3.3 : Réaliser un programme de rénovation énergétique du patrimoine municipal	X	X	X
Action 2.4 : Conforter l'offre d'équipements sportifs et de loisirs structurants	Projet 2.4.1 : Couverture du boulodrome	X		
	Projet 2.4.2 : Rénovation terrain synthétique du Palais des Sports François Abadie	X	X	
	Projet 2.4.3 : création d'un city stade	X		
	Projet 2.4.4 : Réaménagement des terrains de tennis	X	X	
Action 3.1 : favoriser l'accessibilité dans le cadre d'une labellisation « destination pour tous » du bourg centre	Projet 3.1.1 : rendre les bâtiments publics accessibles	X	X	X
	Projet 3.1.2 : rénovation des ascenseurs urbains : Tranche 1 remplacement de la Tour de Brie	X	X	X
Action 3.2 : développer la mobilité dans le bourg centre	Projet 3.2.1 : Créer une voie de désenclavement (création d'une nouvelle voie : Peyramale prolongée) <u>pour mémoire</u>	X		
	Projet 3.2.2 : créer des cheminements doux, des liaisons piétonnes, cyclables entre les différents quartiers de la ville, mise en place d'une signalétique horizontale et verticale adaptée, installation de racks à vélo	X	X	X
	Projet 3.2.3 : Aménagement de la gare routière du Lapacca		X	X

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Axe 1	Fiche action 1.1.1
Intitulé de l'axe stratégique Emploi et Développement économique	Titre de l'action : Développer l'offre touristique en mettant en valeur les équipements touristiques de la ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Lourdes Grand Site Occitanie accueille chaque année près de 2 millions de visiteurs venus du monde entier. Avec un parc hôtelier d'environ 10 000 chambres Lourdes est la 2ème ville hôtelière de France, après Paris.</p> <p>Lourdes possède des sites touristiques majeurs, un château fort classé Monument Historique et un Musée classé Musée de France, un site de compétition de VTT de descente de renommée internationale, et un lac glaciaire en périphérie de la ville.</p> <p>Lourdes doit s'inscrire dans une démarche exemplaire de développement durable et d'innovation et intégrant la préservation et la valorisation du patrimoine.</p> <p>La qualification et le développement des lieux de visite s'imposent dans Lourdes, ils sont remarquables et doivent faire l'objet d'une mise en scène particulière afin de leur rendre toute la grandeur qu'ils méritent.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Développer la fréquentation touristique du bourg centre en préservant et valorisant les sites touristiques majeurs.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1 : Création d'un bâtiment des réserves du château fort : étude et travaux

Descriptif :

La première étape du projet va consister à créer un bâtiment pour assurer la conservation des œuvres dans des réserves externes. Certaines collections d'une richesse unique sont actuellement en danger dans les salles du château car les conditions de leurs préservations sont inadaptées.

Un chantier de grande ampleur de préservations et de traitement de celles-ci est à mener dans les meilleurs délais.

Ce bâtiment d'une superficie d'environ 1 400 m² sera construit sur un terrain communal situé à Anclades. Il sera constitué d'une zone de travail sur les collections et d'un espace de réserves des collections. Un principe de mobilier sur rayonnage mobile sera installé afin d'optimiser les surfaces à construire.

Une mission de maîtrise d'œuvre doit être engagée avec la réalisation d'études qui comprendront pour le bâtiment des réserves des études du site (études de sol, plan topo...), le concours de maîtrise d'œuvre et les réalisations des phases APS, APD, PRO).

Les travaux devraient être réalisés en 2021 pour une mise en service en 2022.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 3 800 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2019 : 100 000 € études maîtrise d'œuvre et APS

X 2020 : 441 000 € APD, études pro, travaux préparatoires, DCE

X 2021 : 900 000 € travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC, Département (Direction Archive et Patrimoine)

Partenariat financier : Etat, Région, Département

Projet 1.1.2 : Mise en valeur du château fort



Descriptif :

Des travaux doivent être engagés pour la restructuration de certaines parties du monument historique et permettre ainsi de réaliser le projet de valorisation de ce château et du musée. Les travaux consisteront à conforter les charpentes/couverture Logis du Gouverneur, Corps de Garde Caserne des soldats, Donjon, Villa ; isoler les combles de l'ensemble du bâtiment Logis du Gouverneur Corps de Garde Caserne des soldats Caserne des officiers Caserne des officiers, Villa ; reprendre les planchers Logis du Gouverneur, Caserne des soldats Caserne des officiers Caserne des officiers et la Villa.

Ces travaux préalables permettront ensuite d'enclencher la création d'une nouvelle scénographie qui s'appuiera sur le Programme Scientifique et Culturel.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 7 363 450 € HT

Calendrier prévisionnel :

X 2019 : 19 500 € étude restauration couverture logis du gouverneur

X 2020 : 150 000 € travaux couverture logis du gouverneur

X 2021 : 680 000 € Démarrage études et travaux tranche 1

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Etat (DRAC), HPTE, Département (Direction Archive et Patrimoine)

Partenariat financier : Etat(DRAC), Région, Département

Projet 1.1.3 : création d'un centre d'entraînement sur le site du Pic du Jer



Descriptif :

La communauté d'agglomération a décidé dans le cadre de la mise en place de projets structurants sur son territoire de réaliser un centre d'entraînement sur le site du Pic du Jer à Lourdes.

Ce centre sera un lieu dédié aux clubs et groupes de vélos et VTT pour réaliser de la formation et de la préparation physique. Un espace technique permettra de stocker les vélos et le matériel, d'effectuer des réparations et assurer le nettoyage du matériel.

Ce centre ayant une vocation d'entraînement dans le domaine du VTT, de nouvelles pistes seront créées sur le site du Pic du Jer qui ne dispose à ce jour que d'une piste noire de compétition de haut niveau et d'une autre piste qui se situe en cotation entre le niveau bleu et rouge.

Le projet consiste à créer une nouvelle piste bleue de descente, modifier la piste actuelle pour en faire une réelle piste de niveau rouge, améliorer la piste noire et créer une nouvelle piste enduro et ce afin d'offrir aux pilotes un panel très varié de pratiques.

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

Coût estimatif : 1 666 469 € HT

Calendrier prévisionnel :

X 2019 114 500 € HT (Tranche 1 réalisation des pistes VTT)

X 2020 1 500 000 € HT Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : FFC, PETR (Altamonta), ODS, ville de Lourdes

Partenariat financier : Département, Etat, Région

Projet 1.1.4 : Mise en valeur de la Tour du Moulin

Descriptif :

La tour du moulin est située aux abords du centre-ville de Lourdes, il s'agit d'une tour médiévale privée que la collectivité souhaiterait acquérir afin d'en réaliser des travaux de rénovation pour proposer une nouvelle offre de visite patrimoniale.

Les travaux consisteraient à aménager des espaces de visite intérieurs, une réfection des abords extérieurs du monument et une mise en tourisme de cet édifice.



Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

X 2020

X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, DRAC, ABF, Département (Direction Archive et Patrimoine)

Partenariat financier : Etat, Département

Projet 1.1.5 : Création d'un auditorium

Descriptif :

Dans le cadre d'une recherche de diversification de la clientèle touristique et afin d'allonger les périodes de fréquentation dans la ville de Lourdes, la création d'un auditorium est envisagé en complément de l'ancien palais des congrès servant de cinéma. Lourdes dispose d'un atout majeur pour la réalisation d'un tel projet avec un fort potentiel d'hébergement de qualité (140 hôtels dans la ville) et une proximité avec les infrastructures de transport (aéroport à 15 min, gare TGV dans la ville) qui permet de faciliter d'accueil des congressistes. Une étude d'implantation et de programmation va être engagée prochainement.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes/CA TLP

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

X 2020

X 2021

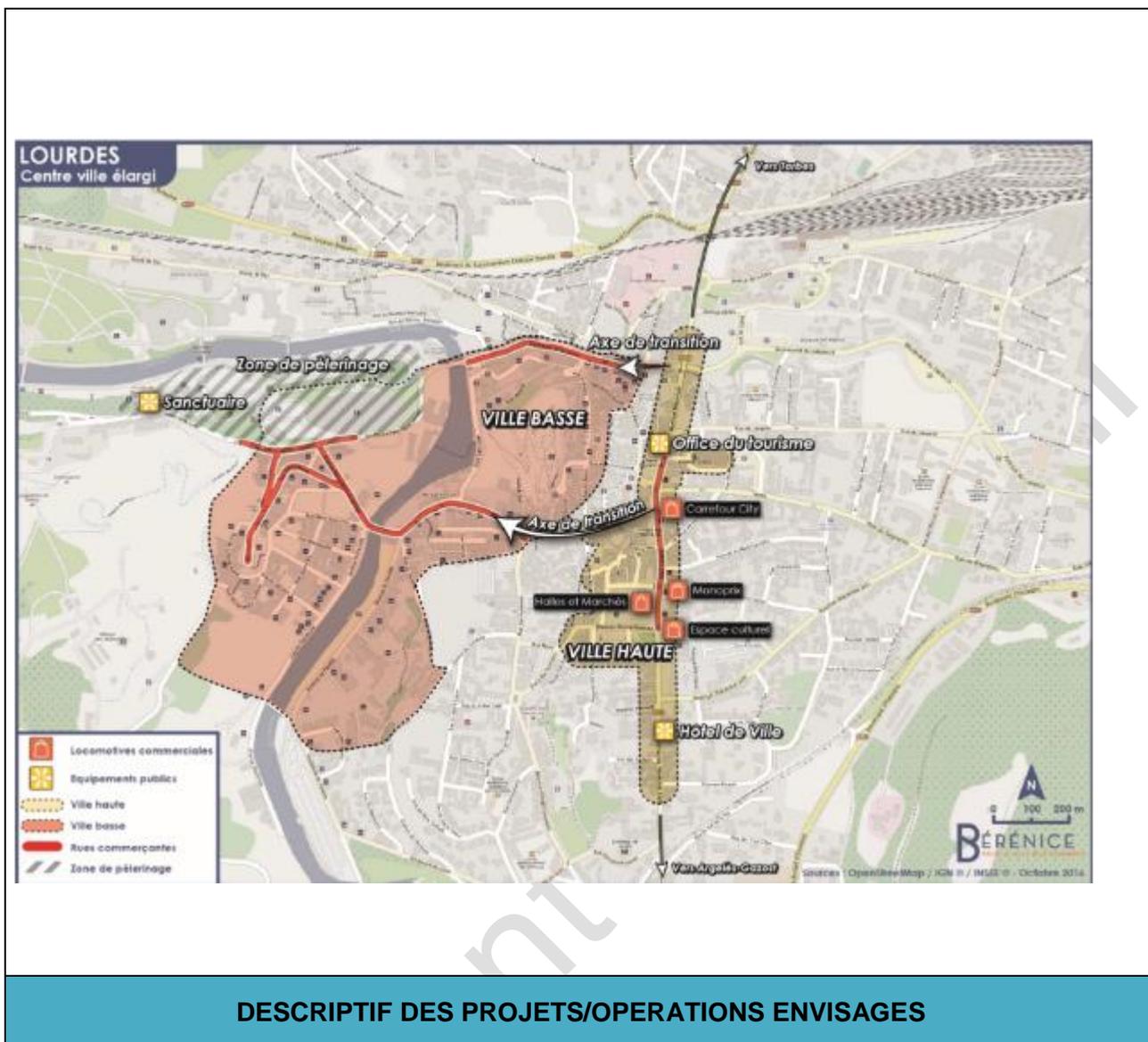
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, Département

document de travail

Axe 1	Fiche action 1.2
Intitulé de l'axe stratégique Emploi et Développement économique	Titre de l'action : Redynamiser le commerce
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La ville de Lourdes dispose d'une armature commerciale plutôt dynamique s'appuyant sur quelques enseignes qui participent de l'attractivité de la ville. De nombreux commerces sont implantés dans la partie haute de la ville avec des Halles et marchés ouverts à l'année ; l'offre alimentaire est complète. Il existe un réseau de commerces indépendants, notamment dans le domaine du prêt à porter de qualité. Les capacités de stationnement sont importantes et l'axe commercial principal est bien exposé sur les flux routiers</p> <p>Néanmoins une partie des commerces présente des vitrines vieillissantes, ce qui pénalise l'impression générale du visiteur des lieux. La circulation pour le piéton est parfois difficile (trottoirs étroits, exposition sur les flux routiers ...) car peu d'espace lui est donné. Il n'existe pas de boucle marchande qui facilite la visite. Le centre-ville ne profite pas suffisamment de l'apport touristique de la ville basse, compte-tenu de son éloignement et de la topographie de la ville avec un dénivelé important.</p> <p>L'accès et la circulation en véhicule au centre-ville sont difficiles à certaines heures. Des enseignes nationales notamment en moyenne gamme sont manquantes et permettraient une réelle attractivité. Les locaux sont souvent trop exigus (moyenne 50m²) et la vacance commerciale est importante environ 15%.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La stratégie portée la Ville de Lourdes dans le cadre de la compétence partagée avec la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées est de mettre en oeuvre une réorganisation du tissu commercial et artisanal de la ville « haute » de Lourdes. Les objectifs présentés sont notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -structurer une offre commerciale et artisanale de qualité en centre-ville qui contribuera à la revitalisation du Bourg-Centre ; -de favoriser l'implantation de cellules commerciales en centre-ville tout en assurant une complémentarité entre les projets de développement des moyennes et grandes surfaces commerciales en périphérie. -d'accompagner les commerçants et artisans aux enjeux de demain et particulièrement lié à l'innovation (en lien avec le numérique) et à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. -d'accompagner la ville dans le développement d'une smart city 	



DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1 : améliorer la signalétique dans le centre-ville

Descriptif :

Un diagnostic commercial réalisé dans le cadre de l'élaboration de l'OCMU a mis en exergue un certain nombre de dysfonctionnements notamment une signalétique déficiente liée à l'absence et à l'obsolescence de panneaux indiquant le cœur marchand, le nombre de commerces, la zone piétonne et ses entrées. Aussi, pour favoriser la venue des visiteurs / pèlerins dans le haut de la ville et faciliter la visite en centre-ville et améliorer l'expérience du visiteur, une amélioration de la signalétique est à envisager.

Les parkings du centre-ville et de la zone touristique doivent par ailleurs être mieux signalés.

Cette action vise à renforcer l'accès aux chaland aux espaces commerciaux de l'hyper-centre et de la zone touristique à proximité par :

- un marquage des entrées de la ville piétonne et marchande : éléments urbains distinctifs ;

-Une signalétique des parkings publics et de la zone touristique;

-l'implantation de panneaux sur les secteurs stratégiques « centre-ville marchand » ;

L'objectif de ce projet est d'accroître le flux de visiteurs vers le centre-ville.

Cette opération est complémentaire à l'action menée dans le cadre de l'OCMU et complètera les secteurs secondaires stratégiques.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

X 2019

X 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCI, Associations de commerçants, CA TLP

Partenariat financier : Etat, Région (signalétique parcours touristiques)

Projet 1.2.2 : Rénovation des devantures commerciales

Descriptif :

La ville de Lourdes met en place une charte des devantures commerciales en lien avec un guide des façades.

Ces documents consultatifs seront des outils de conseils auprès des projets de rénovation ou de création de commerces.

Cette charte des devantures permettra à la ville de retrouver une cohérence architecturale.

Celle-ci est aujourd'hui incontournable pour redonner une identité au centre-ville et permettra de jouer sur l'ambiance urbaine en apportant une qualité visuelle.

Cette action sera à mener en lien avec un futur Règlement du SPR.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

X 2019
X 2020
X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCI, Associations de commerçants, CA TLP, ABF

Partenariat financier : BPI France, Région (au travers du programme « opération-façades » concernant l'ensemble de chaque façade : cf. projet 2.3.2))

Projet 1.2.3 : Développement du numérique -Installation de spot wifi

Descriptif :

La Ville de Lourdes souhaite installer quatre bornes wifi en centre-ville pour offrir une connexion gratuite en haut débit aux Lourdais et aux visiteurs.

Un projet prévoit l'installation de WIFI gratuit sur les trois principales places commerçantes. Ensuite, il suffira de se munir d'un smartphone, d'une tablette, ou même d'un ordinateur et de rechercher le wifi public. En s'y connectant, le client et consommateur arrivera sur un portail, 'bienvenue sur le réseau wifi gratuit de la Ville de Lourdes et pourra bénéficier de toutes les informations.



Maître d'ouvrage : ville de Lourdes

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

X 2019

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Office de tourisme, CCI, Association des commerçants, Département (Régie Haut Débit)

Partenariat financier : Département, Etat

Projet 1.2.4 : Achat de cellules commerciales pour favoriser l'implantation de nouvelles enseignes

Descriptif :

Le centre-ville de Lourdes est aujourd'hui confronté à deux problèmes majeurs concernant son attractivité commerciale :

Les cellules commerciales ont une superficie moyenne trop réduite pour attirer les derniers concepts commerciaux et sont souvent mal entretenues.

Le prix de l'immobilier est très élevé et ne correspond plus à la réalité commerciale de la ville.

A moyen terme la ville de Lourdes en lien avec la communauté d'agglomération devrait mettre en place une politique de rachat de cellules commerciales.

Cette politique de rachat permettrait de fusionner des cellules commerciales, les remettre aux normes pour les revendre ou louer à des prix plus attractifs et avec des superficies plus en adéquation avec les nouveaux concepts commerciaux.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

X 2019

X 2020

X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCI, CA TLP, Région Ad'oc, EPF Occitanie, EPARECA, Initiative Pyrénées

Partenariat financier : CA TLP, FISAC, CDC, EPF Occitanie, EPARECA

Axe 1	Fiche action 1.3
Intitulé de l'axe stratégique Emploi et Développement économique	Titre de l'action : Soutenir l'emploi local
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La structure économique de la ville de Lourdes repose sur une activité majoritairement touristique avec néanmoins la présence de plusieurs entreprises. La diminution de la fréquentation touristique en lien avec le Sanctuaire met en avant la nécessité de conforter le secteur industriel et ainsi soutenir l'emploi local. La ville de Lourdes doit être renforcée dans son rôle de pôle économique au sein de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, dans un positionnement complémentaire à celui de Tarbes afin de contribuer l'aménagement du territoire communautaire. Cela permettra de générer une dynamique créatrice d'emplois pérennes.</p>	
Objectifs stratégiques	
Favoriser les conditions de maintien des entreprises et les initiatives privées de développement économique.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1 : création d'un espace tiers lieux Descriptif : Une étude menée par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a permis d'identifier un besoin d'espaces de co-working sur la ville de Lourdes pour accueillir des entrepreneurs ou employés désireux de travailler à distance. La position géographique de Lourdes, bassin de vie et bassin d'emploi conjuguée à une offre de service permettant le travail à distance dans de bonnes conditions peut favoriser l'installation d'employés dont les entreprises sont basées dans les villes environnantes (exemple Tarbes ou Pau). Un espace d'une surface de 680 m² est disponible dans l'ancienne Maison Commune Emploi Formation située aux abords du centre-ville.</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes/CA TLP</p> <p>Coût estimatif : A définir</p> <p>Calendrier prévisionnel : X 2019 X 2020</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CATLP, Initiative Pyrénées, Département (Régie Haut Débit) Partenariat financier : Région (dispositif Tiers-lieux), Etat, Banque des Territoires</p>	

Axe 2	Fiche action 2.1
Intitulé de l'axe stratégique Cadre de vie et renouvellement urbain	Titre de l'action : aménager les espaces publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p> Lourdes doit s'inscrire dans une dynamique d'aménagement urbain qui vise à valoriser et qualifier l'espace urbain. </p> <p> Une ville agréable est un facteur majeur d'attractivité. Lourdes souffre d'une image négative liée notamment à son cadre de vie désué. Des opérations d'aménagement des espaces publics doivent être menées. Les places principales doivent être réaménagées pour être attractives. Une réflexion globale d'aménagement du centre-ville s'impose avec une nécessaire qualification urbaine qui s'inscrira dans le cadre du règlement du SPR. </p> <p> La rénovation et l'embellissement du cadre urbain sont deux éléments majeurs pour contribuer au renouveau de l'attractivité de la ville. </p> <p> Dans une démarche d'attractivité de la ville, plusieurs espaces publics devront être aménagés, requalifiés afin d'améliorer l'image de la ville pour les habitants et les visiteurs. Certains espaces publics sont perçus avec un caractère d'insécurité auquel la ville se doit de remédier. </p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Favoriser l'attractivité de la ville en embellissant des espaces par du mobilier adapté</p> <p>Améliorer l'image de la ville, favoriser la convivialité dans des espaces sécurisés</p> <p>Améliorer la déambulation dans la ville dans des rues requalifiées</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.1.1 : Aménagement du jardin des tilleuls

Descriptif :

Le jardin des tilleuls est un espace vert situé à proximité du Palais des congrès et de l'Hôtel de ville. Particulièrement fréquenté, il accueille de nombreuses manifestations tout au long de l'année.

Un projet d'aménagement est envisagé afin de mettre en valeur cet espace public situé en cœur de ville et de sécuriser ce lieu lors des évènementiels. Les travaux consisteront en la mise en place d'une clôture permettant de délimiter l'espace et d'assurer des contrôles de sécurité efficaces lors des manifestations, mais aussi à la mise en valeur du parc avec la reprise des allées existantes et la création de zones de détente à destination du public.

Il sera le point de départ d'un aménagement urbain plus global vers la place du champ commun et les halles.



Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 224 137 € HT

Calendrier prévisionnel :

X 2019

X 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : Etat, Région (dispositifs aménagement d'espaces public)

Projet 2.1.2 : requalification de la rue Bernadette Soubirous

Descriptif :

La rue Bernadette Soubirous est particulièrement fréquentée puisqu'elle permet l'accès au site de visite qui reçoit plusieurs milliers de visiteurs chaque année. Cette rue étroite est très dégradée : chaussée endommagée, inaccessible pour les PMR, façades abîmées. Une

requalification importante est à mener. Cette rue est hautement stratégique pour la ville de Lourdes car elle rejoint le haut du Boulevard de la Grotte au Quai St Jean en passant par le pied de la falaise du Château Fort. La continuité envisagée pour cette opération serait la création d'un accès au Château Fort depuis cette rue afin de faciliter la liaison entre ce site touristique majeur de la ville et le Sanctuaire.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

X 2020

X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : Région (dispositif aménagement d'espaces publics), Département

Projet 2.1.3 : traitements urbains pour l'intégration d'espaces commerciaux

Descriptif :

La ville de Lourdes dispose de plusieurs espaces de restauration type kiosques et veut améliorer la visibilité de ceux-ci avec du mobilier approprié et spécifique ainsi qu'un traitement au sol identifiant la zone réservée à ces espaces de restauration. Cette uniformisation des structures permettra une meilleure lisibilité pour les touristes et une mise en valeur esthétique des espaces publics.

Maître d'ouvrage : ville de Lourdes

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

X 2020

X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, CCI

Partenariat financier : Région (dispositifs aménagement d'espaces publics)

Axe 2	Fiche action 2.2
Intitulé de l'axe stratégique Cadre de vie et renouvellement urbain	Titre de l'action : mise en place d'un plan propreté
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p> Lourdes ville mariale connue mondialement se doit d'être accueillante pour les visiteurs. L'image de la ville passe par la propreté des rues et des espaces publics.</p> <p> La ville a déjà engagé des démarches de réduction des déchets sauvages dans les rues avec notamment la mise en place de containers enterrés qui ont été installés dans différents secteurs de la ville. Mais des moyens complémentaires doivent être apportés pour améliorer la lutte contre les déchets dans la ville.</p> <p> Les équipements et installations de propreté (sanitaires) présents aujourd'hui dans la ville ne sont pas satisfaisants en termes de qualité d'offre pour les habitants et les visiteurs.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p> Doter la ville de moyens matériels pour obtenir un objectif zéro déchet dans certaines zones très fréquentées.</p> <p> Améliorer les conditions d'accueil des visiteurs dans le bourg centre.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.2.1 : Installation de sanitaires dans le bourg centre

Descriptif :

La ville dispose d'une dizaine de sanitaires publics répartis entre la zone touristique et le bourg centre. Certains sont des installations provisoires qu'il convient de remplacer. Le fonctionnement est aléatoire et coûteux pour la commune qui souhaite doter la ville de sanitaires publics modernes et correspondants aux attentes des visiteurs.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 150 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2019 50 000 €

X 2020

X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Région (dans le cadre d'un projet d'ensemble de requalification d'espaces publics), Etat

Projet 2.2.2 : acquisition de mobilier urbain pour favoriser la propreté

Descriptif :

La ville de Lourdes a décidé de se doter de mobiliers supplémentaires type corbeilles de propreté pour améliorer la propreté dans la ville et inciter le visiteur à déposer ses déchets dans du mobilier approprié.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

X 2020

X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SYMAT, Département

Partenariat financier : Etat, Région dans le cadre d'un projet d'ensemble de requalification d'espaces publics, Département

Axe 2	Fiche action 2.3
Intitulé de l'axe stratégique Cadre de vie et renouvellement urbain	Titre de l'action : contribuer au renouvellement urbain
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans le cadre de l'OPAH – RU un diagnostic a été réalisé et les conclusions sont les suivantes : La commune de Lourdes conjugue à la fois une fragilité démographique, liée à une perte de ses habitants, au vieillissement et à la présence de ménages vulnérables, et un potentiel important de logements à améliorer, en lien avec l'importance du parc ancien et le poids des propriétaires occupants et du public éligible à l'intervention de l'ANAH :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Un quart des ménages lourdais sont éligibles à l'ANAH (1720 ménages) dont 2/3 de plus de 60 ans •La moitié des ménages sous le seuil de pauvreté occupe le parc locatif privé <p>L'habitat lourdais est caractéristique des centres urbains historiques peu adapté aux modes d'habiter actuels, avec un parc ancien, présentant des caractères de vétusté et souffrant d'une vacance importante. Ainsi, le territoire n'échappe pas aux nécessités d'intervention dans les logements des propriétaires occupants sur les thématiques phares de l'Anah avec des besoins importants en matière de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements. Quelques situations d'habitat indigne ont été signalées.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Fragilité énergétique du parc de logement : 60 % du parc construit avant 1970, 1/3 des RP chauffées au moyen d'un chauffage électrique •234 résidences principales ne disposent pas d'un équipement sanitaire suffisant dont 30 sont totalement dépourvus de douche ou de baignoire •Les locataires privés dominant significativement l'occupation du PPPI à Lourdes <p>L'intervention de l'ANAH sur le territoire lourdais depuis plusieurs décennies n'a pas résorbé les « points durs » opérationnels et une intervention coercitive en terme de renouvellement urbain apparait nécessaire pour obtenir un « effet levier ».</p> <p>Dans la ville de Lourdes de nombreuses façades sont dégradées et contribuent à détériorer l'image donnée à cette ville classée Grand Site Occitanie. Un programme de rénovation de façade doit être engagé en déterminant des secteurs prioritaires.</p> <p>Par ailleurs, la ville de Lourdes dispose d'un patrimoine immobilier important souvent ancien avec une forte qualité architecturale qui doit faire l'objet d'un vaste programme de rénovation énergétique et de sécurisation.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Dans le cadre de l'OPAH-RU plusieurs objectifs sont attendus :</p> <p>Des objectifs urbanistique et d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Penser l'amélioration de l'habitat de manière transversale, - Créer une offre de logements concurrentielle en centre-ville, 	

- Maintenir/valoriser les éléments patrimoniaux remarquables faisant l'identité de la ville et traiter qualitativement le bâti ancien,
- Cibler le traitement des zones de qualité médiocre,
- S'appuyer sur les abords immédiats du centre historique présentant des caractéristiques intéressantes.

Des objectifs socio-démographiques :

Besoin de créer les conditions pour stopper l'érosion démographique,

- Favoriser le retour des familles sur la ville et la mixité sociale,
- Faire face au vieillissement de la population,
- Lutter contre la précarité énergétique et assurer de bonnes conditions d'habitat pour les ménages modestes,
- Améliorer le confort du parc social « de fait »,
- Permettre l'accès à des logements confortables pour les populations fragiles.

Des objectifs liés au marché local de l'habitat :

- Affirmer le parc ancien privé comme un levier stratégique de l'attractivité du territoire et du développement de l'offre,
- Lutter contre la vacance des logements, en particulier par le développement d'une offre de qualité en centre-ville,
- Remobiliser les dynamiques d'investissement de partenaires privées,
- Continuer de s'engager autour de la « zone grise lourdaise » et le mal-logement,
- Améliorer la connaissance du parc des copropriétés fragiles et soutenir leur accompagnement et le développement de partenariats avec les copropriétés identifiées

Il s'agit également au travers de cette action de :

Améliorer l'image de la ville de Lourdes avec un programme de rénovation de façades.

Maintenir un patrimoine public en état, sécurisé et en réduisant la facture énergétique.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.3.1 : créer de nouveaux logements adaptés dans le cadre d'une politique de peuplement de mixité sociale en lien avec l'OPAH-RU

Descriptif :

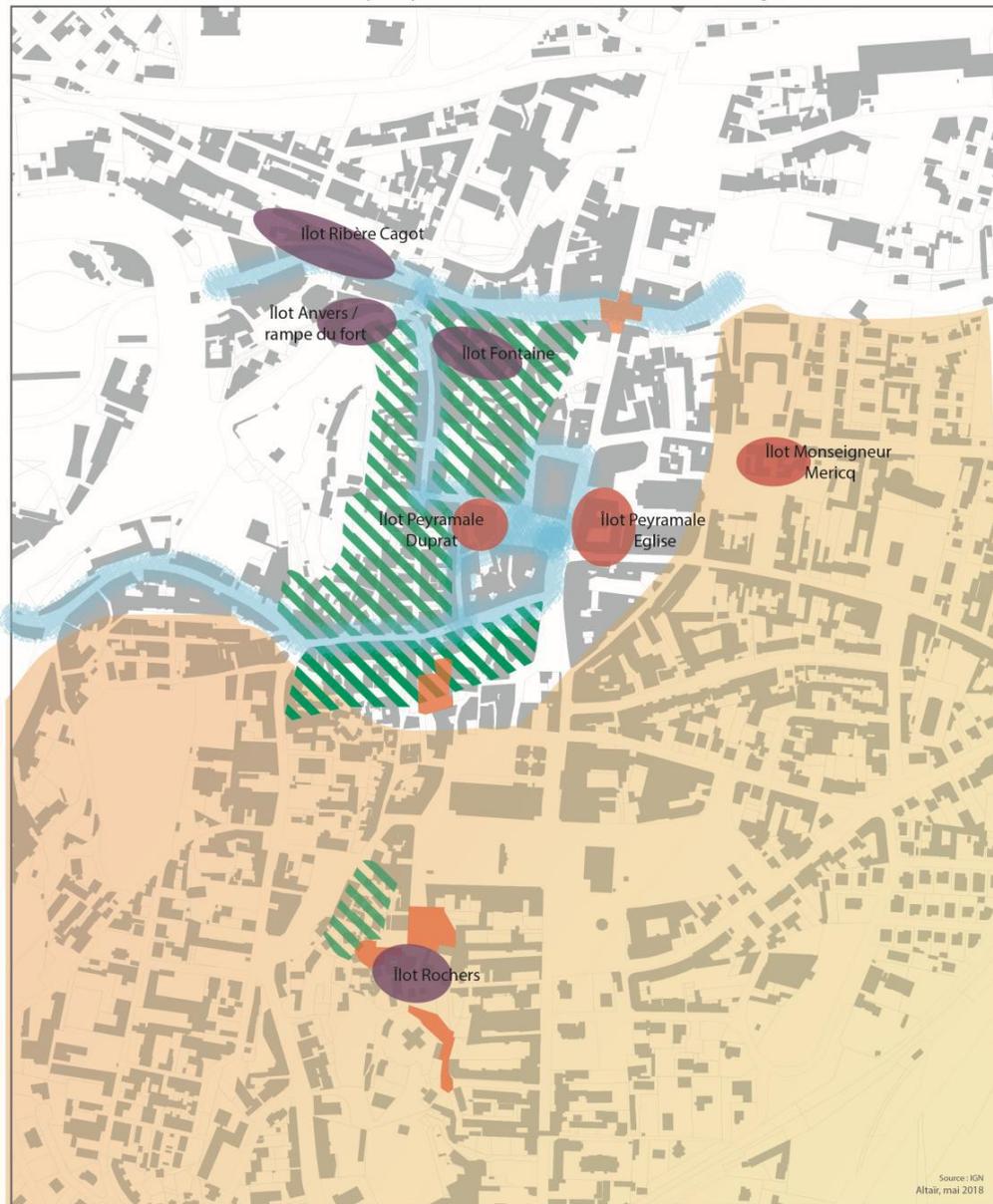
Un projet d'OPAH de Renouvellement Urbain dans le centre-ville de Lourdes comme un des vecteurs de redynamisation des quartiers historiques de la ville par la mise en œuvre d'actions volontaristes d'amélioration de l'habitat, d'aménagement urbain et de valorisation du patrimoine.

Dans le cadre de cette étude plusieurs secteurs ont été identifiés :

- des secteurs à enjeux de revalorisation d'image où l'entrée est un travail sur l'image, la dynamique touristique, les commerces, les enseignes, l'esthétique urbaine et le patrimoine. Les secteurs concentrant des problématiques de mal logement et de logements locatifs déqualifiés,
- des secteurs à potentiel résidentiel, conjuguant qualité du cadre de vie, aménités urbaines et bâti moins contraint, propice pour l'accueil des ménages, en accession ou en locatif, en particulier pour les zones situées aux abords immédiats du centre-ville
- des îlots dégradés qui concentrent des problématiques aiguës (poches d'habitat indigne, bâti fortement dégradé) ou des désordres graves (immeubles en péril) où il s'agit de s'engager de manière offensive
- des îlots d'intérêt stratégique présentant à la fois certaines fragilités au regard du bâti / occupation mais pouvant constituer de réelles opportunités d'intervention (cumul de ventes, vacance...) dont la visibilité et la place emblématique auraient pour ambition de jouer un rôle moteur et diffuser une dynamique positive sur l'ensemble de la ville

Objectif : redonner de l'attractivité résidentielle avec une stratégie d'intervention pour améliorer l'habitabilité et dédensifier certains îlots. Il conviendra de saisir les opportunités foncières, de reconstituer une offre de 66 logements en cœur de ville dans le cadre du NPNRU.

Territorialisation des enjeux et des potentiels
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU Lourdes - Phase diagnostic



Légende :

 Mal logement / locatif dégradé

 Potentiel résidentiel

 Enjeu de requalification d'espace public

 Enjeu de revalorisation d'image

Secteur prioritaire d'intervention:

 Îlot dégradé

 Îlot d'intérêt stratégique

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes /Bailleurs / propriétaires privés

Coût estimatif : à définir

Calendrier prévisionnel :

X 2019

X 2020

X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : EPF, Action Logement, Département (DSD), DDT, CA TLP, Etat (ANAH)

Partenariat financier : EPF, Action Logement, Département (DSD), CA TLP, Etat (ANAH), Région (éco-chèque)

Projet 2.3.2 : Programme d'opérations de rénovation de façades

Descriptif :

Dans le cadre d'une démarche d'attractivité touristique et commerciale du bourg centre un programme d'opération de rénovation de façades est à mener.

Les secteurs doivent être déterminés en lien avec le périmètre de l'OPAH-RU, de l'OCMU, du cœur marchand et de la zone cœur du grand site de Lourdes.

Cette opération sera menée en lien avec le SPR, par le biais d'un règlement d'attribution élaboré conjointement avec les partenaires concernés.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 30 000 € (2019)

Calendrier prévisionnel :

X 2019

X 2020

X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ABF, CAUE, DDT

Partenariat financier : Etat, Région

Projet 2.2.3 : Réaliser un programme de rénovation énergétique du patrimoine municipal

Descriptif :

La ville de Lourdes dispose d'un patrimoine immobilier important qui doit faire l'objet d'un vaste programme de rénovation énergétique et de sécurisation. Pour cela un plan pluriannuel de travaux doit être engagé.

Certains bâtiments ont été identifiés prioritaires comme le château de Soum : bâtiment qui abrite des associations et qui nécessite des travaux de rénovation énergétique importants.

Ce bâtiment n'a jamais subi de travaux de rénovation énergétique. Seuls des travaux ont été menés pour palier à la dégradation de la toiture et des cheminées. En effet suite à des intempéries, un diagnostic des 10 cheminées a révélé une forte détérioration de celle-ci provenant d'une altération par les aléas climatiques. Ces travaux ont été réalisés en 2014 et 2015.

Le DPE met en évidence un bâtiment énergivore dont la consommation énergétique (en énergie primaire est estimée à plus de 550 kWhEP/m².an.

Concernant la rénovation énergétique de ce bâtiment, une première tranche de travaux consistera à rénover les menuiseries et renforcer l'isolation du bâtiment. Au vu de l'ancienneté du bâti, ces travaux seront effectués sur mesure pour optimiser l'isolation. De plus ce bâtiment étant situé dans un périmètre classé, l'Architecte des bâtiments de France produira des prescriptions dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

Une deuxième tranche de travaux consisterait à remplacer l'actuelle chaudière âgée de 40 ans.

Des travaux de sécurisation d'autres bâtiments communaux doivent être engagés rapidement : la sécurisation du palais des congrès qui abrite notamment de cinéma de Lourdes ou les bâtiments de l'hôtel de ville dans lesquels d'importants travaux de rénovation énergétique et de sécurisation doivent être engagés.

Maître d'ouvrage : ville de Lourdes

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

X 2019
X 2020
X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CA TLP (Conseil énergie)

Partenariat financier : Etat, ADEME, Région

document de travail

Axe 2	Fiche action 2.4
Intitulé de l'axe stratégique Cadre de vie et renouvellement urbain	Titre de l'action : Conforter l'offre d'équipements sportifs et de loisirs structurants
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La ville de Lourdes dispose de nombreuses associations sportives sur sa commune et souhaite mettre à disposition des équipements de qualité permettant l'organisation de compétitions de différents niveaux.</p> <p>Sa position géographique de bassin de vie draine de nombreux pratiquants qu'il convient d'accueillir dans de bonnes conditions. Certains équipements sportifs sont vieillissants et il est nécessaire de les remplacer ou de les améliorer afin de répondre aux attentes des pratiquants.</p> <p>L'offre de loisirs pour les jeunes enfants et adolescents doit se développer, à ce jour quelques espaces de jeux existent mais doivent être développés dans l'optique de conforter</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Dynamiser le bourg centre</p> <p>Disposer d'un maillage d'activités sportives et de loisirs dans la ville</p> <p>Améliorer les conditions d'accueil des infrastructures sportives,</p> <p>Créer de nouvelles activités accessibles à tous sur le territoire,</p> <p>Accroître la fréquentation des structures de loisirs et sportifs,</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.4.1 : Couverture du boulodrome

Descriptif :

Le projet de couverture du boulodrome s'inscrit dans une démarche d'aménagement global de la ville de Lourdes et vise à enrichir le panel d'équipements sportifs existants. Destiné aux associations du territoire, cet équipement devra répondre aux contraintes réglementaires de jeu pour la pratique de ce sport toute l'année et l'accueil de compétitions de tous niveaux.

Le site actuel du boulodrome de la ville de Lourdes avenue Victor Hugo est implanté sur une parcelle de 3800 m2 environ.

La partie couverte réservée à la pratique de la pétanque représente aujourd'hui une surface de 208 m2 pour 8 terrains. Les élus ont la volonté d'étendre la partie couverte afin de développer la pratique de la pétanque.

L'objectif est de couvrir 16 terrains, représentant environ 900 m² de surface de jeux au total.

La réalisation de ce projet permettra d'offrir aux pratiquants un espace de jeux confortable qui permettra de développer l'offre d'équipements en matière sportive sur le territoire communautaire. Cette opération permettra de valoriser le secteur de l'avenue Victor Hugo en lien avec le cœur de ville et renforcer ainsi l'attractivité de la commune, d'accueillir de nouveaux publics sur le site et de conforter ce lieu de rencontre intergénérationnel.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 209 467 € HT.

Calendrier prévisionnel :

X 2019

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ODS, Fédération de Pétanque

Partenariat financier : Département, Région

Projet 2.4.2 : Rénovation terrain synthétique du Palais des Sports François Abadie

Descriptif :

La ville de Lourdes dispose d'un terrain de football en matière synthétique situé à coté du Palais des Sports François Abadie.

Ce terrain est composé de la matière "SBR" noir et a été installé en 2005. Suite à la visite de la Ligue de Football d'Occitanie le 17/10/2018 et aux tests N.F. 15330-1 du 29/06/2014, les conclusions font apparaître que les valeurs d'absorption de choc, de rebond et de roulement de ballon sont hors exigences.

La Ligue de Football d'Occitanie a donné un avis favorable d'utilisation pour les équipes de jeunes et de seniors niveau "ligue" sauf l'équipe 1 (niveau R. 1) pour la saison 2018/2019 (dérogation d'une année). A partir de la saison 2019/2020 le terrain synthétique fonctionnera seulement pour les entraînements et les équipes de niveau district (niveau départemental).

Ce terrain synthétique est également utilisé par le club du FCL XI, le SIMAJE, le sport adapté, les pompiers de Lourdes, etc

Un projet est donc envisagé par la collectivité pour le changement de ce terrain synthétique.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 276 525 € HT

Calendrier prévisionnel :

X 2019

X 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : FFF, ODS

Partenariat financier : Fonds d'Aide du Football Amateur de la Fédération Française de Football, Région, Département

Projet 2.4.3 : création d'un city stade

Descriptif :

La ville de Lourdes souhaite créer un espace multi sport loisirs pour enfants et adolescents. Cet équipement sera installé à côté du jardin de l'You qui est déjà doté d'une aire de jeux pour les jeunes enfants et des agrès de fitness. Cet emplacement au jardin de l'You est stratégique car, en plus d'être central, se situe à côté de la coulée verte, lieu de passage de nombreuses personnes (sportifs, familles, promeneurs, etc.). Le city stade complètera cette offre pour les adolescents.

Situé non loin du cœur de ville il sera facilement accessible à pied pour les habitants et visiteurs de Lourdes. Il permettra aux parents d'amener leurs enfants d'âges différents dans un même lieu, proche du centre ville mais également des quartiers environnants. Il sera utilisé par les associations sportives, le service Vie Citoyenne Jeunesse de la ville lors des animations organisées, ainsi que le Syndicat des écoles de Lourdes et du Pays de Lourdes lors des animations extra scolaires (ils utilisent déjà tous les city stades des communes rurales) et sur les animations sportives des ETAPS.



Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 62 750 € HT

Calendrier prévisionnel :

X 2019

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : ODS

Partenariat financier : Etat, Région, Département

Projet 2.4.4 : Réaménagement des terrains de tennis

Descriptif :

La ville de Lourdes souhaite réhabiliter ses courts de tennis vieillissant mais également venir étoffer son offre avec la création de nouveaux courts et notamment la création de tennis paddle. Ces courts créés permettraient de remplacer les espaces utilisés lors de la réhabilitation du centre aquatique.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 200 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2019

X 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : FFT, ODS

Partenariat financier : Région, Département

document de travail

Axe 3	Fiche action 3.1
Intitulé de l'axe stratégique Accessibilité et mobilité	Titre de l'action : favoriser l'accessibilité dans le cadre d'une labellisation « destination pour tous » du bourg centre
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La ville de Lourdes cité mariale accueille chaque année dans la zone touristique des milliers de visiteurs avec une forte proportion de personnes malades se déplaçant en fauteuil. Cette spécificité nécessite un aménagement particulier de l'espace public et des bâtiments pour faire de cette ville un modèle en termes d'accessibilité et tendre à l'obtention du label « destination pour tous ».</p> <p>Indépendamment de la fréquentation touristique, les bâtiments publics doivent être rendus accessibles pour les habitants et ce en respect de la réglementation en vigueur.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Améliorer l'accueil des personnes handicapées dans la ville, en leur permettant l'accès aux mêmes droits que chaque citoyen, en rendant accessible tous les lieux de la vie publique.</p> <p>Assurer la continuité de la chaîne des déplacements dans les transports, l'aménagement de la voirie, des espaces publics et des bâtiments dans leur ensemble, afin de permettre aux personnes handicapées d'être autonomes.</p>	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1 : rendre les bâtiments publics accessibles : création de sanitaires accessibles dans l'Espace Robert Hossein

Descriptif :

La ville de Lourdes a déposé un ADAP sur la période 2017/2025 64 ERP/IOP ont été identifiés en patrimoine complexe. Dans le cadre de cet agenda les éléments de priorisation ont été notamment les ERP présentant un impératif de travaux autre que l'accessibilité, telle la sécurisation du bâti et les ERP/IOP à vocation ou ayant un impact touristique en vue de l'obtention du Label Tourisme et Handicap. Le montant des travaux a été estimé sur la globalité de l'ADAP à 3 062 200 € HT.

Une première opération se réalisera en 2019 avec la création de sanitaires accessibles dans l'Espace Robert Hossein

La ville de Lourdes dispose parmi ses bâtiments publics d'une salle intitulée « L'espace Robert HOSSEIN » qui représente le plus grand équipement culturel de la ville.

Cet espace propose une programmation pluridisciplinaire autour de concerts, du théâtre, de l'humour, du spectacle jeune public ou encore de la musique classique, programmés par le service culturel de la ville de Lourdes mais également organisés par des associations locales. Des spectacles sont également organisés en lien avec la scène national le Parvis compte tenu de la jauge importante de ce lieu à 1 400 places assises et jusqu'à 3 000 personnes debouts.

Des travaux doivent être menés pour améliorer l'accessibilité de cet espace et le rendre ainsi conforme aux objectifs fixés par la loi du 11 février 2005. Ces travaux consistent à créer des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 50 422 € HT

Calendrier prévisionnel :

X 2019

X 2020

X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : APF

Partenariat financier : Etat, Région

Projet 3.1.2 : rénovation des ascenseurs urbains : Tranche 1 remplacement de l'ascenseur public de la Tour de Brie

Accès depuis rue Latour de Brie



Accès Route de Pau



Descriptif :

La ville de Lourdes haut lieu de pèlerinage est par essence un lieu d'accueil pour les personnes à mobilité réduite. La morphologie de la ville rend l'accessibilité compliquée car la ville s'est construite sur des déclivités importantes. Pour cela 2 ascenseurs urbains ont été construits au début des années 2000. L'ascenseur de la Tour de Brie situé à l'embouchure du périmètre sacré dans le cœur emblématique de Lourdes est utilisé par les riverains et les pèlerins il facilite la desserte d'une partie de la zone hôtelière et l'accès à la zone du Sanctuaire.

Cette installation est aujourd'hui défectueuse et son implantation doit être revue en raison des actes de vandalisme et dégradations qui se déroulent aux abords de celui-ci.

L'ascenseur est aujourd'hui arrêté et un nouvel ascenseur doit être installé avec une nouvelle implantation évitant ainsi tout acte de vandalisme.

Les travaux comprendront la dépose et l'évacuation de l'installation existante, en vue de son remplacement, comprenant cabines appareillages portes palières etc... Dépose des portes palières, dépose des menuiseries existantes, du garde corps, bouchage des ouvertures dans les ouvrages de structures (rebouchage des anciennes portes). Démolition du seuil et de la remontée existante et reconstruction d'un seuil avec reprise de maçonnerie pour adaptation du nouvel accès de la porte de l'ascenseur en rez de chaussée.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 92 237 €HT

Calendrier prévisionnel :

X 2019

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : APF

Partenariat financier : Etat, Région

Axe 3	Fiche action 3.2
Intitulé de l'axe stratégique Accessibilité et mobilité	Titre de l'action : développer la mobilité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La ville de Lourdes est inscrite dans une dynamique de développement de la mobilité douce. Elle a été labellisée Territoire à Energie positive en 2016 et est aujourd'hui dans le périmètre du Plan Climat Air Energie Territorial porté par la Communauté d'Agglomération dont la stratégie est en cours d'élaboration.</p> <p>Cette ville qui connaît une fréquentation touristique importante se trouve confrontée à certaines périodes de l'année à des difficultés de circulation. Une étude de circulation a été menée en 2016 et un plan de déplacement est à envisager dans les années à venir.</p> <p>Un espace piétonnier a été créé aux abords du Sanctuaire et va permettre ainsi de tester de nouvelles pratiques de déplacements dans la ville.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Inscrire la ville de Lourdes dans la trajectoire de l'adaptation au changement climatique et de la transition énergétique</p> <p>Réduire l'émission des GES en proposant d'autres modes de déplacement</p> <p>Améliorer le cadre de vie des habitants</p>	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.2.1 : Créer une voie de désenclavement (création d'une nouvelle voie : Peyramale prolongée) **pour mémoire**



Descriptif :

A Lourdes, 4ème citée mariale au monde qui reçoit 2,5 millions de visiteurs par an, 2ème ville hôtelière de France, l'enjeu économique principal se situe dans le secteur touristique et hôtelier aux abords du Sanctuaire.

Cette zone très fréquentée à la fois par les piétons mais également les nombreux véhicules qui accèdent aux hôtels et au Sanctuaire était jusqu'à présent desservie majoritairement par le pont Peyramale.

Cet édifice qui le 26 novembre 2015 a du être fermé à la circulation suite aux différents rapports alarmants de bureaux d'étude spécialisés en raison de sa fragilité liée à sa vétusté et aux impacts des différentes crues.

En juillet 2016, après réalisation de travaux de confortement et de stabilisation cet ouvrage était à nouveau ouvert à la circulation avec restriction pour une durée envisagée de 3 ans.

Une des alternatives à la reconstruction de ce pont indispensable notamment à la desserte de la zone hôtelière de la ville « basse » est le prolongement d'une voie privée ouverte à la circulation publique existante nommée avenue Peyramale prolongée.

L'opération consiste à étudier une section de voie nouvelle suite à la restriction de la circulation sur le pont Peyramale afin de désenclaver le secteur touristique du bas de ville et notamment sa circulation de véhicules lourds (bus camions de livraison). Elle permettra de renforcer la composante sécuritaire de la ville et notamment dans le centre-ville, le boulevard et la rue de la grotte).

Cette voie évitera un engorgement des véhicules et notamment des bus dans le centre-ville qui nuisent actuellement à la sécurisation des visiteurs.

La voie projetée devra être bidirectionnelle, pourvue de trottoirs et des accessoires indispensables contribuant à son bon fonctionnement et à la sécurisation des visiteurs.

Ce projet est une réelle opportunité de créer une nouvelle entrée de ville qui permettra une structuration entre les différents espaces urbains du haut et du bas de la ville et de faire le lien avec les vallées des gaves.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 2 500 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2020

X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, DREAL, PETR, CA TLP

Partenariat financier : Etat

Projet 3.2.2 : créer des cheminements doux, des liaisons piétonnes, cyclables entre les différents quartiers de la ville, mise en place d'une signalétique horizontale et verticale adaptée, installation de racks à vélo

Descriptif :

Dans le cadre du développement des modes de déplacement doux la ville de Lourdes envisage de créer des bandes cyclables pour relier les quartiers entre eux mais également la ville basse à la ville haute et créer des connexions avec la voie verte des gaves existante. Un projet de bande cyclable est prévu au niveau du parking du Paradis pour relier le haut de la ville au niveau du Pic du Jer et faisant la connexion avec la voie verte.

D'autres projets seront étudiés dans les années à venir en lien avec le développement de la pratique du vélo électrique qui permettra ainsi de gommer la forte déclivité entre le haut et le bas de la ville.

Afin de faciliter l'accueil des cyclistes dans la ville des racks à vélo doivent être installés dans divers quartiers de la ville.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

X 2019

X 2020

X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CA TLP, PETR Altamonta, HPTE

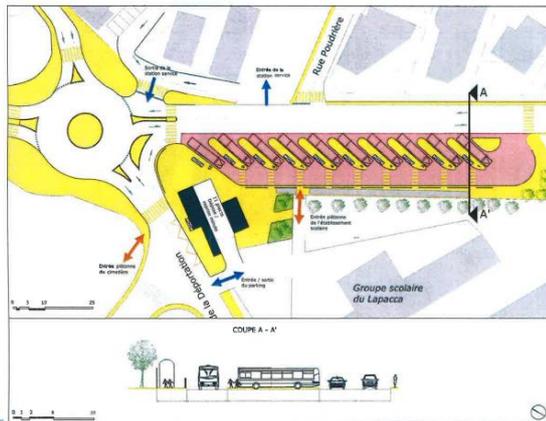
Partenariat financier : Région (dans le cadre de ses dispositifs), Département, ADEME

Projet 3.2.3 : Aménagement de la gare routière du Lapacca

Site 1 : Gare routière de Lapacca / situation actuelle



Site 1 : Gare routière de Lapacca / scénario 2 avec giratoire



- 10 quais accessibles PMR
 - 10 abribus + maintien de l'auvent actuel
 - Barrières de protection
 - 11 places de stationnement
 - Voiture Particulière pour la dépose et reprise des élèves
 - Création d'un giratoire => suppression du stationnement près du cimetière
-
- Scénario avec giratoire estimé à **1,4M€ HT** (toutes charges) dont :
 - Gare routière : 600.000 € HT
 - Giratoire : 480.000 € HT
 - Abords du giratoire et raccordement à la voirie actuelle : 247.000 € HT
 - Parking et bus urbain : 152.000 € HT

Descriptif :

Le Syndicat Mixte de Transport le Fil Vert a réalisé en 2018 une étude d'évaluation des modalités de desserte de la ville de Lourdes par les services de transports collectifs.

L'objectif de cette étude était de présenter des projets qui permettront de rendre plus complémentaires et plus attractifs les différents réseaux existants en les optimisant et d'assurer pour les usagers et les opérateurs de transport les conditions d'accessibilité et de sécurité réglementaires.

A Lourdes, un site a particulièrement été étudié : le parking du Lapacca à proximité de la gare routière du Lapacca qui concerne des usagers scolaires et non scolaires.

L'étude a consisté à rechercher une amélioration des conditions d'attente des usagers et les conditions d'accès pour les opérateurs de transports.

Le scénario retenu pour ce projet est un aménagement de la gare avec la création d'un giratoire, 10 quais accessibles PMR avec 10 abribus couverts, des barrières de protection et 11 places de stationnement.

Maître d'ouvrage : Ville de Lourdes

Coût estimatif : 1 400 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2020

X 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Département (service des routes), CATLP

Partenariat financier : CA TLP, Etat

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du territoire communautaire de l'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES

Les enjeux stratégiques de développement de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées présentés dans le cadre du contrat territorial Occitanie 2018-2021 sont les suivants :

- Favoriser l'attractivité économique pour un développement territorial équilibré
- Accueillir et améliorer les conditions de vie des habitants
- Faire face aux changements climatiques : transition énergétique et mobilités
- Favoriser la complémentarité urbain-rural

Ils se déclinent en objectifs stratégiques et mesures opérationnelles suivantes :

Enjeux	Objectifs stratégiques	Mesures opérationnelles	Numéro Fiche mesure	
1- Favoriser l'attractivité économique pour un développement territorial équilibré	1.1- Mettre en place une stratégie de développement économique, agricole et agro-alimentaire	1.1.1- Créer des outils de promotion du territoire	1	
		1.1.2- Soutenir les filières agricoles et agro-alimentaires	2	
	1.2- Renforcer la place du pôle universitaire de Tarbes	1.2.1- Anticiper et former	4	
		1.2.2- Soutien à l'immobilier et à l'aménagement du pôle universitaire (CPER) pour en faire un campus vert	5	
	1.3- Accueillir et accompagner	1.3.1- Requalifier et traiter les espaces publics dans les ZAE	6	
		1.3.2- Créer de nouveaux espaces économiques (incubateurs, espaces artisanaux, tiers lieux ...)	7	
		1.3.3- Utiliser le potentiel des friches industrielles pour devenir innovant	8	
		1.3.4- Soutenir le développement touristique du territoire	9	
		1.3.4- Contrat Grand Site de Lourdes	10	
	2- Accueillir et améliorer des conditions de vie des habitants	2.1- Améliorer le cadre de vie	2.1.1- Habitat : développer une politique de l'habitat volontariste et accessible	11
2.1.2- Habitat : créer les conditions pour des centres villes habités			12	
2.1.3- Espaces publics : aménager les espaces publics et les rendre accessible			13	
2.1.4- Equipements structurants : doter le territoire d'équipements structurants pour le sport, les loisirs et la culture			14	
2.2- Renforcer le rôle de centralité des pôles de services intermédiaires		2.2.1- Contrats bourg-centre	15	
2.3-Développer les services de proximité, accessibles à tous		2.3.1- Commerces : maintenir et créer des commerces de proximité répondant aux besoins du territoire	16	
		2.3.2- Services : garantir une offre de santé et l'accès à des soins de proximité	17	
		2.3.3- Services : Assurer la complémentarité des modes d'accueil permettant d'assurer une meilleure répartition territoriale.	18	
3- Faire face aux changements climatique : transition énergétique et mobilités		3.1- Développer la mobilité en limitant l'usage de la voiture	3.1.1- Favoriser les mobilités douces et les modes de transport alternatifs	19
			3.1.2- Proposer une offre de déplacement et développer le maillage du territoire	20
	3.2- Mettre en œuvre la transition énergétique	3.2.1- Favoriser l'amélioration énergétique des bâtiments	21	
		3.2.2- Développer la production des énergies renouvelables	22	
4- Favoriser la complémentarité urbain-rural	4.1- Favoriser les complémentarités et les solidarités au sein du territoire et avec les territoires environnants	4.1.1- Promouvoir la complémentarité urbain-rural	23	

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20190516-Cc160549_01a-AU
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

Les projets de la commune de Lourdes présentés dans ce contrat bourg-centre relèvent des thématiques suivantes :

- la population,
- l'analyse urbaine et des mobilités,
- l'économie
- les équipements publics et services de proximité.

Celles-ci s'intègrent dans la stratégie de développement de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, au travers des fiches mesures du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 :

- 2.1.1- Habitat : développer une politique de l'habitat volontariste et accessible.
- 2.1.2- Habitat : créer les conditions pour des centres villes habités.
- 2.1.3- Espaces publics : aménager les espaces publics et les rendre accessibles.
- 2.1.4- Equipements structurants : doter le territoire d'équipements structurants pour le sport, les loisirs et la culture.
- 2.2.1- Contrats Bourg-centre.
- 2.3.1- Maintenir et créer des commerces de proximité répondant aux besoins du territoire.
- 2.3.2- Services : garantir une offre de santé et l'accès à des soins de proximité.
- 3.1.1- Favoriser les mobilités douces et les modes de transport alternatifs
- 3.1.2- Mobilité : proposer une offre de déplacement et développer le maillage du territoire.
- 4.1.1- Promouvoir la complémentarité urbain-rural.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de LOURDES et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de LOURDES et la Communauté d'agglomération de TARBES LOURDES PYRENEES, a vocation à

s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial de la Communauté d'Agglomération pour la période 2018/2019 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial de la Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département des Hautes-Pyrénées

Le Conseil Départemental mobilisera, en faveur de la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du bourg-centre de Lourdes, ses crédits sectoriels ou ses crédits spécifiquement dédiés aux politiques territoriales. Dans ce cadre, les projets relevant de la présente convention seront examinés dans le respect de ses dispositifs d'intervention en vigueur, des dates de dépôt des dossiers correspondants et dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées intervient au titre d'un fonds d'aide aux communes de moins de 5 000 habitants pour les travaux d'investissement et d'équipements supérieurs à 5 000 € et prioritairement sur :

- les équipements structurants concourant à la dynamique de vitalisation de la commune y compris équipements numériques et équipements pouvant avoir un caractère supra communal,
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine communal,
- la valorisation et la réhabilitation des bâtiments communaux et des cœurs de villages,
- l'aménagement de circulations douces (voies cyclables et piétonnières).

Elle intervient également par l'attribution de fonds de concours aux communes qui sont maîtres d'ouvrage de travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt de bus prioritaires, dans la limite d'un plafond correspondant à 50% du coût HT des travaux prévus par le SDA-ADAP.

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées intervient en complément des crédits Régionaux pour les projets communaux relatifs aux infrastructures culturelles, touristiques, patrimoniales, sportives et aux projets de reconquête de requalification urbaine.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées s'est engagée en faveur du développement économique, de l'emploi, de l'innovation et de l'attractivité, pour cela elle a mis en place un fonds d'intervention communautaire économique qui se traduit par les dispositifs d'aides suivants :

- Aide à l'immobilier d'entreprises artisanales et industrielles,
- Dispositif de soutien aux commerces de proximité en milieu rural,
- Dispositif de soutien aux commerces de proximité dans les bourg-centre,
- Dispositif de soutien aux commerces de proximité dans les centres villes
- Appel à projet annuel pour le soutien des entreprises de structuration et de transformation de la filière agricole et agro-alimentaire,
- Appel à projet annuel pour le soutien des entreprises de l'économie sociale et solidaire,
- Dispositif d'aides à destination des start-up,
- Soutien à l'évènementiel à rayonnement régional, national et international
- Soutien aux allocations de recherches doctorales

Article 10 : Modalités d'intervention et contributions de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

L'EPF Occitanie se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Article 11 : Contributions d'organismes extérieurs à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation, il est envisagé de solliciter notamment le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et l'Etablissement Public Foncier d'Etat (EPFE Occitanie).

Article 12 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Lourdes
- la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
- la Région Occitanie
- le Département des Hautes-Pyrénées
- l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Lourdes.

- les services de l'Etat
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées,
- Les chambres consulaires

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Lourdes et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial régional de la Communauté d'Agglomération TARBES LOURDES PYRENEES,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 13 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à Lourdes, le XXXXXX

Le Maire de la
Commune de Lourdes

Le Président de la
Communauté
d'Agglomération Tarbes-
Lourdes-Pyrénées

La Présidente de la
Région Occitanie

Le Président du
Département des
Hautes-Pyrénées

Josette BOURDEU

Gérard TRÉMÈGE

Carole DELGA

Michel PELIEU

EPF Occitanie

Sophie LAFENETRE

Conseil Communautaire du jeudi 16 mai 2019

Délibération n° 1

Contrat bourg-centre de Lourdes

Date de la convocation : le 9 avril 2019
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE
M. Patrick VIGNES
Mme Josette BOURDEU
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU
M. André BARRET
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
M. Jacques LAHOILLE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Christiane ARAGNOU
Mme Anne-Marie ARGOUNES
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Gilles CRASPAY
Mme Ginette CURBET
Mme Andrée DOUBRERE
M. Emmanuel DUBIE
M. Jacques GARROT
Mme Geneviève ISSON
M. Christian LABORDE
Mme Evelyne LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. François RODRIGUEZ
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Philippe SUBERCAZES
M. Francis TOUYA
M. Bruno VINUALES

Mme Elisabeth ARHEIX
M. Jean-Pierre BALESTAT
Mme Marie-Paule BARON
M. Philippe BAUBAY
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-François CALVO
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Rémi CARMOUZE
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Louis CAZAUBON
Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Annette CUQ
M. Pierre DARRE
M. Daniel DARRE
M. Denis DEPOND
M. Jean-François DRON
Mme Christiane DURAND
M. Joseph FOURCADE
M. Romain GIRAL
M. Charles HABAS
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Charles LACRAMPE
M. Francis LAFON PUYO
Mme Sylvie MARCHE
M. Patrick PEY
M. Pierre MONTOYA
Mme Madeleine NAVARRO
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD

**M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Paul SADER
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA**

**M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
M. Christian ZYTYNSKI
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Florence GASSAN
M. Maxime LAFFAILLE**

Excusés :

**M. Michel AUSINA
M. Marc GARROCQ
M. Jean-Christian AMARE
M. Francis BORDENAVE
M. Alain GARROT
M. Claude LESGARDS
Mme Chantal MORERA
Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M.
Gérard TREMEGE
M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à
Mme Sylvie MARCHE
Mme Myriam MENDES donne pouvoir à
Mme Anne-Marie ARGOUNES
Mme Evelyne RICART donne pouvoir à M.
François RODRIGUEZ
Mme Danielle CARCAILLON donne pouvoir**

**à M. Jacques SEVILLA
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme
Fabienne LAYRE CASSOU
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.
Yannick BOUBEE
M. Jean-Marc DUCLOS donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.
Francis TOUYA
M. Jean-Bernard GAILLANOU donne
pouvoir à Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme
Christiane DURAND
M. Vincent MASCARAS donne pouvoir à M.
Jean-François DRON**

Absent(s) :

**M. Michel DUBARRY
M. Serge DUCLOS
M. Alain TALBOT
M. Guy VERGES
Mme Marie-Pierre VIEU
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Michel BONZOM
M. Yves CARDEILHAC
M. Philippe CASTAING
M. Georges CASTRES**

**M. Marcel DE LA CONCEPTION
M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Martine FOCESATO
M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Simone GASQUET
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Robert SUBERCAZES
Mme Maryse VERDOUX**

Rapporteur : M. VIGNES

Objet : Contrat bourg-centre de Lourdes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération de la Région Occitanie / Pyrénées-méditerranée n° 2017/AP-JUIN/09 de
l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 et la délibération N°CP/2017-DEC/11.21 de la
Commission Permanente du 15 décembre 2017 approuvant les orientations et les principes
des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021,

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20190516-Cc160519_01-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 28 novembre 2018 approuvant le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2018-2021.

EXPOSE DES MOTIFS :

La Région a engagé et mis en œuvre une nouvelle génération des Politiques Contractuelles Territoriales pour la période 2018-2021 qui a pour objectifs :

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi,
- Favoriser la structuration de territoires de projets,
- Mobiliser l'ensemble des dispositifs et moyens financiers des partenaires dans le cadre d'un contrat unique.

Dans ce cadre, la Région Occitanie a souhaité créer un sous-ensemble de ces contrats territoriaux en mettant en place une politique à caractère transversal à travers des contrats bourg-centre.

Les communes concernées doivent répondre aux critères de ville-centre des bassins de vie ruraux ou de pôles de services qui remplissent une fonction de centralité.

La Commune de Lourdes répondant à ces critères, a déposé un dossier de candidature auprès de la Région Occitanie correspondant au projet de développement et de valorisation de la commune. Celui-ci constitue le socle stratégique et le cadre de référence des actions qui seront proposées dans le cadre de ce contrat.

Ce contrat s'appuie sur plusieurs contractualisations en cours dont le contrat Grand Site Occitanie validé en Commission Permanente de la Région Occitanie le 13 avril 2018, le protocole de préfiguration NPNRU signé le 14 juin 2016 et la convention cadre Action Cœur de ville portée par la Communauté d'Agglomération signée en septembre 2018.

La stratégie de développement de la ville de Lourdes s'articule autour de 3 axes : l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'accessibilité et la mobilité.

-L'axe de l'emploi et du développement économique a pour objectif la redynamisation du commerce en centre-ville en lien avec l'Opération Collective en Milieu Urbain, le confortement du tourisme en tant qu'activité économique principale à Lourdes et la modernisation des sites touristiques (Château fort, Pic du Jer) et la diversification des cibles de clientèles (centre de congrès).

- L'axe cadre de vie et renouvellement urbain a pour objectif l'amélioration du cadre de vie avec l'aménagement des espaces publics, l'amélioration de l'habitat en lien avec la mise en oeuvre d'une OPAH-RU et du NPNRU du quartier de l'Ophite et la modernisation du patrimoine communal.

- L'axe consacré à l'accessibilité et mobilité a pour objectif de relier les quartiers au centre-ville, de renforcer l'accessibilité dans l'optique du label « destination pour tous ».

Les actions à mettre en oeuvre consisteront à réaliser sur la base d'un Plan de Déplacement Urbain la redéfinition et la modernisation du réseau de transports urbains, la création de liaisons cyclables, des travaux de mise en accessibilité des quartiers marchands et touristiques de la ville de Lourdes dans une démarche de poursuite de la piétonnisation de la ville basse.

Ce contrat bourg-centre a été présenté en comité de pilotage le 14 mai 2019. Il est disponible sur le lien suivant <http://elus.agglo-tilp.fr> ou consultable auprès du Secrétariat Général au 30, avenue Saint-Exupéry à Tarbes.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le Contrat Bourg-centre 2019-2021 de la Commune de Lourdes.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

NOTE DE SYNTHÈSE

PROJET UNIVERSCIEL

Le projet *Universciel* s'inscrit parmi les 6 projets structurants du projet d'Agglomération voté le 30 novembre 2017 par le Conseil communautaire.

Il s'agit d'un concept inédit qui a pour objectif de servir le rayonnement du territoire en créant des conditions nouvelles d'attractivité. Il est à la fois destiné au grand public et aux professionnels, industriels, chercheurs, universitaires... et s'appuie sur la réalité virtuelle, l'intelligence artificielle et la robotique comme vecteurs transversaux de développement.

Ainsi, dans un même lieu, des expériences immersives et collaboratives, ludiques et professionnelles se côtoieront.

Le cabinet CPAMO a été retenu en octobre 2018 pour réaliser une étude de faisabilité et élaborer un programme de mise en œuvre. Ce dernier met en perspective :

- la connaissance du ciel et de l'espace en écho avec l'observatoire du Pic du Midi, l'Observatoire Midi-Pyrénées, mais aussi les enjeux environnementaux de notre planète ;
- la mise en valeur des technologies de pointe et des savoir faire industriels de l'Agglomération ;
- une approche des techniques immersives de réalité augmentée et réalité virtuelle au service de l'économie et du tourisme ;
- une ouverture innovante vers l'entreprenariat avec des espaces collaboratifs hybrides, living-labs et fab-labs.

Pour ce faire, la cabinet CPAMO a mis en place une méthodologie participative basée sur la consultation des principaux acteurs du territoire. 5 groupes de travail rassemblant des membres du Conseil de développement, des experts du secteur industriel, du tourisme, de l'enseignement supérieur, des élus, des associations dédiées ont été constitués. A partir de ces échanges d'expériences mais aussi de visites de sites ayant la même approche (cité des sciences, cité de l'espace, Cosmodôme, Astolab (au Canada), planétarium (Huesca), ferme des étoiles (Fleurance), MK2VR et Illucity (Paris)... le concept a pu être caractérisé. Il comporte des attendus qualifiés selon deux notions essentielles :

- **Notion d'attraction** : au service du grand public
- **Notion d'attractivité** : pour capter et créer de la porosité avec des partenariats économiques, industriels et universitaires.

Pour le bloc « Attraction » (grand public):

3 modules ont été identifiés :

1. Un **HUB de projet et espace d'exposition** qui rassemble sur 770m² les fonctions d'accueil, une offre de restauration, des boutiques, des expositions thématiques et la logistique générale,
2. Un **dôme immersif** de 200 places sur 300m² qui accueillera des animations récurrentes dans le domaine de la vulgarisation scientifique, un planétarium, des manifestations événementielles au sens du tourisme industriel, tourisme d'affaire, des approches créatives et artistiques.
3. Un espace dédié aux **réalités virtuelles sur 580m²** :
 - Par immersion collective (Table interactive, mur 3D, « Serious game » et missions interactives...);

- Par immersion individuelle (simulateurs, lunettes 3D...) pour, à la fois, conforter la formation professionnelle (les pilotes...), et découvrir les atouts touristiques, culturels, patrimoniaux du territoire.

Pour le Bloc « Attractivité » (professionnels, recherche et développement) :

Dans un espace de 300m2 dans un premier temps, il s'agit de créer les conditions **d'une plateforme d'accélération et d'innovation** en utilisant des espaces collaboratifs, partages d'expériences, tests en laboratoire, une halle technologique et des « espaces capables » pour passer du concept au prototypage.

Ces éléments constituent le cœur de projet. Son évolution sera conditionnée aux résultats obtenus pour, à la fois, contenir les coûts de fonctionnement et permettre des déploiements ultérieurs en fonction des besoins et des avancées technologiques.

Synthèse financière du cœur de projet :

Dimensionnement		CŒUR DU PROJET minimum / objectifs initiaux		
		Bâti k € TDC HT	Equipements k € TDC HT	Total
a. Hub de projet & fonctions connexes	540	1 665	350	2 015
dont accueil, boutique, restauration et logistique				
b. Expositions permanentes et temporaires	230	681	500	1 181
en continuité du hall d'accueil				
c. Dôme Terre, Ciel et Etoiles + plurifonctionnel	300	2 278	1 500	3 778
Dôme de Ø 18 avec ses espaces servants				
d. Immersivité et VR (Réalité Virtuelle)	580	1 856	1 100	2 956
dont Table immersive, missions immersives et outils VR				
e. Moyens collaboratifs LivingLab	300	956	550	1 506
dont salles 3D / 4D collaboratives et halle grand volume				
Moyens génériques		2 163	-	2 163
Stationnements 80 VL & 3 à 5 bus / PL	2500	325	-	
Autres aménagements viaires	1000	182	-	
Traitement paysagers	3000	156	-	
Réseaux Energies et amègements spécifiques	5 à 6 %	500	-	
Plus value architecturale minimale	10 %	1000	-	
Total base	1950	CŒUR du projet		13 598
1ères extensions. Moyens collaboratifs FabLab	0	658	200	858
dont plateau evenementiel / séminaires + halle collaborative moyen volume et tertiaire				

Analyse du marché : synthèse des perspectives de fréquentation

Les hypothèses de fréquentation annuelle sont estimées à :

- 41 000 pax pour le planétarium avec ses activités connexes,
- 45 000 pax pour les fonctionnalités immersives et VR,
- 1 500 à 2 000 pax sur les clientèles captives,

Soit une base de passages pour les premières années, proche de 90 000 visiteurs et une capacité d'évolution de + 5 à 12 % annuelle en fonction de la satisfaction des usagers et d'une politique active en renouvellement permettant d'approcher les 110 000 visiteurs à n+5 ans environ.

Simulation des coûts de fonctionnement en fonction des objectifs de fréquentation et perspective de recettes

Montée en charge des coûts de fonctionnement	Objectif 30 000 pax		Court terme 60 000 pax		Moyen terme 90 000 pax	
Ressources humaines						
Direction générale et technique	1	ETP 35 000 €	1	ETP 52 752 €	2	ETP 105 504 €
Admin. / gestion / comm. / aménagement accueil	2	ETP 51 245 €	3	ETP 86 476 €	5	ETP 160 140 €
Pôle technique bâtiment	1	ETP 24 115 €	2	ETP 54 259 €	3	ETP 90 432 €
Régie technique et 1ère maintenance matériels info	1	ETP 30 144 €	3	ETP 101 736 €	4	ETP 150 720 €
Ménage et 1ère entretien	2	ETP 32 256 €	2	ETP 36 288 €	3	ETP 60 480 €
Animateurs haute saison (3 mois)	5	ETP 21 840 €	15	ETP 73 710 €	23	ETP 125 580 €
Animateurs moyenne saison (5	3	ETP 21 840 €	6	ETP 49 140 €	9	ETP 81 900 €
Animateurs basse saison (4 mois)	2	ETP 11 648 €	3	ETP 19 656 €	3	ETP 21 840 €
Evénements (pm)	-	- €	-	- €	-	- €
Total "ressources humaines"		228 088 €		474 017 €		796 596 €
Charges fixes bâtiment						
Maintenance générale		15 000 €		35 000 €		60 000 €
Gros entretien réparation		15 000 €		30 000 €		48 000 €
Energies		40 000 €		58 000 €		70 000 €
Provisions pour renouvellement		30 000 €		120 000 €		375 000 €
Total "charges fixes"		100 000 €		243 000 €		553 000 €
Synthèse						
Rappel ressources humaines		228 088 €		474 017 €		796 596 €
Rappel charges fixes bâtiment		100 000 €		243 000 €		553 000 €
Budget communication		60 000 €		120 000 €		160 000 €
Budget administratif		20 000 €		30 000 €		50 000 €
Total Général		408 088 €		867 017 €		1 559 596 €

Perspective de recettes*	519 000€	1 038 000€	1 557 000€
--------------------------	----------	------------	------------

* La recette moyenne (hors évènementiel) par visiteur se situe autour de 17,30 € et peut se distinguer entre : le ticket d'entrée moyen à 13 €, un panier par visiteur de 4 € (soit 16 € pour un couple avec 2 enfants), une location / concession de la restauration pour 20 000 € annuels.

Conseil Communautaire du jeudi 16 mai 2019

Délibération n° 2

Création du projet Universciel : approbation du programme, demande de subventions et prise de compétence

Date de la convocation : le 9 avril 2019
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE
M. Patrick VIGNES
Mme Josette BOURDEU
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
M. Jacques LAHOILLE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Ginette CURBET
Mme Andrée DOUBRERE
M. Emmanuel DUBIE
M. Jacques GARROT
Mme Geneviève ISSON
M. Christian LABORDE
Mme Evelyne LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. François RODRIGUEZ
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Philippe SUBERCAZES
M. Francis TOUYA
M. Bruno VINUALES
Mme Elisabeth ARHEIX

Mme Marie-Paule BARON
M. Philippe BAUBAY
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-François CALVO
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Louis CAZAUBON
Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Annette CUQ
M. Daniel DARRE
M. Denis DEPOND
M. Jean-François DRON
Mme Christiane DURAND
M. Joseph FOURCADE
M. Romain GIRAL
M. Charles HABAS
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Charles LACRAMPE
M. Francis LAFON PUYO
Mme Sylvie MARCHE
M. Patrick PEY
M. Pierre MONTTOYA
Mme Madeleine NAVARRO
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET

M. Paul SADER
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA

M. Jean TOUYA
M. Christian ZYTYNSKI
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Florence GASSAN
M. Maxime LAFFAILLE

Excusés :

M. André BARRET
M. Michel AUSINA
M. Marc GARROCC
Mme Myriam MENDES
M. Jean-Christian AMARE
M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Francis BORDENAVE
M. Alain GARROT
M. Claude LESGARDS
Mme Chantal MORERA
Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M.
Gérard TREMEGE
M. Gilles CRASPAY donne pouvoir à Mme
Andrée DOUBRERE
M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à
Mme Sylvie MARCHE
Mme Evelyne RICART donne pouvoir à M.
François RODRIGUEZ
Mme Danielle CARCAILLON donne pouvoir
à M. Jacques SEVILLA

Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à M. Jean-
François CALVO
M. Pierre DARRE donne pouvoir à Mme
Josette BOURDEU
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme
Fabienne LAYRE CASSOU
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.
Yannick BOUBEE
M. Jean-Marc DUCLOS donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.
Francis TOUYA
M. Jean-Bernard GAILLANOU donne
pouvoir à Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme
Christiane DURAND
M. Vincent MASCARAS donne pouvoir à M.
Jean-François DRON

Absent(s) :

Mme Anne-Marie ARGOUNES
M. Michel DUBARRY
M. Serge DUCLOS
M. Alain TALBOT
M. Guy VERGES
Mme Marie-Pierre VIEU
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Michel BONZOM
M. Yves CARDEILHAC
M. Philippe CASTAING

M. Georges CASTRES
M. Marcel DE LA CONCEPTION
M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Martine FOCHEATO
M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Simone GASQUET
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Robert SUBERCAZES
Mme Maryse VERDOUX

Rapporteur : M. SAYOUS

Objet : Création du projet Universciel : approbation du programme, demande de subventions et prise de compétence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5111-4 et L.5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20190516-Cc160519_02-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

En novembre 2017, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité le projet d'agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans lequel était proposé l'espace Universciel.

Ce projet avait pour ambition de traiter plusieurs volets : connaissance du ciel et de l'espace, le savoir-faire industriel liés à l'aéronautique / aérospatiale, la création d'un espace ouvert aux professionnels autour d'un thème transversal : la réalité virtuelle, reconnus vecteurs de développement.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a donc confié la réalisation d'Universciel à un programmiste dont l'objectif était de passer de la phase concept au programme détaillé.

Le programme comprend : un hub intégrant accueil, boutique et restauration, un espace d'expositions (permanentes et temporaires), un dôme immersif, un espace ludique autour de l'immersivité (en groupe ou en individuel), la phase initiale du centre d'accélération et d'innovation de l'industrie du futur.

Le montant du projet est estimé au stade du pré-programme à hauteur de 13 598 000€ TDC HT.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le pré-programme annexé et de solliciter les potentiels financeurs du projet et de prendre la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion » d'Universciel.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le pré-programme du projet Universciel annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de partenaires et financeurs potentiels.

Article 3 : de prendre la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion » d'Universciel.

Article 4 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à signer le contrat de partenariat ci-joint et à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à la majorité avec 96 voix pour et 7 abstentions

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20190516-Cc160519_02-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

Conseil Communautaire du jeudi 16 mai 2019

Délibération n° 3

Fonds Aide aux Communes - travaux d'urgence - demande d'aide financière exceptionnelle de la Commune de JARRET

Date de la convocation : le 9 avril 2019
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE
M. Patrick VIGNES
Mme Josette BOURDEU
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
M. Jacques LAHOILLE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Ginette CURBET
Mme Andrée DOUBRERE
M. Emmanuel DUBIE
M. Jacques GARROT
Mme Geneviève ISSON
M. Christian LABORDE
Mme Evelyne LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. François RODRIGUEZ
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Philippe SUBERCAZES
M. Francis TOUYA
M. Bruno VINUALES

Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Paule BARON
M. Philippe BAUBAY
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-François CALVO
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Louis CAZAUBON
Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Annette CUQ
M. Daniel DARRE
M. Denis DEPOND
M. Jean-François DRON
Mme Christiane DURAND
M. Joseph FOURCADE
M. Romain GIRAL
M. Charles HABAS
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Charles LACRAMPE
M. Francis LAFON PUYO
Mme Sylvie MARCHE
M. Patrick PEY
M. Pierre MONTOYA
Mme Madeleine NAVARRO
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD

Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Paul SADER
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Jean-Marie TAPIE

M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
M. Christian ZYTYSKI
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Florence GASSAN
M. Maxime LAFFAILLE

Excusés :

M. André BARRET
M. Michel AUSINA
M. Marc GARROCC
Mme Myriam MENDES
M. Jean-Christian AMARE
M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Francis BORDENAVE
M. Alain GARROT
M. Claude LESGARDS
Mme Chantal MORERA
Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M.
Gérard TREMEGE
M. Gilles CRASPAY donne pouvoir à Mme
Andrée DOUBRERE
M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à
Mme Sylvie MARCHE
Mme Evelyne RICART donne pouvoir à M.
François RODRIGUEZ
Mme Danielle CARCAILLON donne pouvoir
à M. Jacques SEVILLA

Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à M. Jean-
François CALVO
M. Pierre DARRE donne pouvoir à Mme
Josette BOURDEU
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme
Fabienne LAYRE CASSOU
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.
Yannick BOUBEE
M. Jean-Marc DUCLOS donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.
Francis TOUYA
M. Jean-Bernard GAILLANOU donne
pouvoir à Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme
Christiane DURAND
M. Vincent MASCARAS donne pouvoir à M.
Jean-François DRON

Absent(s) :

Mme Anne-Marie ARGOUNES
M. Michel DUBARRY
M. Serge DUCLOS
M. Alain TALBOT
M. Guy VERGES
Mme Marie-Pierre VIEU
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Michel BONZOM
M. Yves CARDEILHAC
M. Philippe CASTAING

M. Georges CASTRES
M. Marcel DE LA CONCEPTION
M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Martine FOCESATO
M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Simone GASQUET
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Robert SUBERCAZES
Mme Maryse VERDOUX

Rapporteur : M. GARROT

**Objet : Fonds Aide aux Communes - travaux d'urgence - demande d'aide financière
exceptionnelle de la Commune de JARRET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté du grand Tarbes, des Communautés
de Communes du Pays de lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du

Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5216-5 paragraphe VI,

Vu la délibération n°2-2 du 28 juin 2017 et les décisions modificatives s'y rapportant, portant création d'un fonds d'aide aux communes, d'un fonds de concours contrat régional unique et d'un fonds de concours accessibilité réseau de bus dans le cadre de l'ADAPT,

Vu le dossier déposé le 28 mars dernier par la Commune de JARRET sollicitant une aide financière au titre du Fonds d'Aide aux Communes (travaux d'urgence) afin de réparer les dégâts importants de la voirie dite « Chemin de Lérét » causés par les pluies torrentielles du 12 juin 2018,

Vu l'avis de la Commission Fonds de Concours réunie le 15 avril dernier,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif.

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément au règlement d'attribution du fonds d'aide aux communes – paragraphe Travaux d'urgence, la commission Fonds de Concours dans sa séance du 15 avril 2019 a examiné le dossier et propose d'affecter exceptionnellement la somme de 6 757,50 € à la commune de JARRET.

La nature, le plan de financement et le montant d'aide proposé sont les suivants :

Travaux de remise en état de la voirie communale : coût prévisionnel de l'opération : 13 515 € H.T.

Le plan de financement est le suivant ;

	Nature	Demandé O/N	Acquise O/N	Montant	% de la dépense
Europe		N	/		
Etat		N	/		
Conseil Régional		N	/		
Conseil Départemental		N	/		
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	FAC 2019 – TX URGENCE	O		6 757,50	50
Part communale				6 757,50	50
TOTAL				13 515,00	100

L'attribution se concrétisera par la signature d'une convention avec la commune.

L'exposé du Rapporteur entendu,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution de 6 757,50 € à la Commune de JARRET et ce à titre exceptionnel dans le cadre des travaux d'urgence.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à signer et prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération et notamment à signer la convention d'attribution.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

Conseil Communautaire du jeudi 16 mai 2019

Délibération n° 4

**Compétence optionnelle construction, aménagement, entretien et
gestion d'équipements sportifs et culturels - modification de
l'intérêt communautaire**

Date de la convocation : le 9 avril 2019
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE
M. Patrick VIGNES
Mme Josette BOURDEU
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUQUESTE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
M. Jacques LAHOILLE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Jean-Louis CRAMPE
Mme Ginette CURBET
Mme Andrée DOUBRERE
M. Emmanuel DUBIE
M. Jacques GARROT
Mme Geneviève ISSON
M. Christian LABORDE
Mme Evelyne LABORDE
Mme Yvette LACAZE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
M. Ange MUR
Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. François RODRIGUEZ
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Philippe SUBERCAZES
M. Francis TOUYA

M. Bruno VINUALES
Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Marie-Paule BARON
M. Philippe BAUBAY
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-François CALVO
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Louis CAZAUBON
Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Annette CUQ
M. Daniel DARRE
M. Denis DEPOND
M. Jean-François DRON
Mme Christiane DURAND
M. Joseph FOURCADE
M. Romain GIRAL
M. Charles HABAS
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Charles LACRAMPE
M. Francis LAFON PUYO
Mme Sylvie MARCHE
M. Patrick PEY
M. Pierre MONTOYA
Mme Madeleine NAVARRO
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER

Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Paul SADER
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA

M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
M. Christian ZYTYSKI
M. Philippe JOUANOLOU
Mme Florence GASSAN
M. Maxime LAFFAILLE

Excusés :

M. André BARRET
M. Michel AUSINA
M. Marc GARROCC
Mme Myriam MENDES
M. Jean-Christian AMARE
M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Francis BORDENAVE
M. Alain GARROT
M. Claude LESGARDS
Mme Chantal MORERA
Mme Valérie LANNE donne pouvoir à M.
Gérard TREMEGE
M. Gilles CRASPAY donne pouvoir à Mme
Andrée DOUBRERE
M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à
Mme Sylvie MARCHE
Mme Evelyne RICART donne pouvoir à M.
François RODRIGUEZ
Mme Danielle CARCAILLON donne pouvoir
à M. Jacques SEVILLA

Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à M. Jean-
François CALVO
M. Pierre DARRE donne pouvoir à Mme
Josette BOURDEU
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme
Fabienne LAYRE CASSOU
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.
Yannick BOUBEE
M. Jean-Marc DUCLOS donne pouvoir à M.
Jacques GARROT
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.
Francis TOUYA
M. Jean-Bernard GAILLANOU donne
pouvoir à Mme Michèle PHAM-BARANNE
M. Paul LAFAILLE donne pouvoir à Mme
Christiane DURAND
M. Vincent MASCARAS donne pouvoir à M.
Jean-François DRON

Absent(s) :

Mme Anne-Marie ARGOUNES
M. Michel DUBARRY
M. Serge DUCLOS
M. Alain TALBOT
M. Guy VERGES
Mme Marie-Pierre VIEU
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Michel BONZOM
M. Yves CARDEILHAC
M. Philippe CASTAING

M. Georges CASTRES
M. Marcel DE LA CONCEPTION
M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Martine FOCESATO
M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Simone GASQUET
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Robert SUBERCAZES
Mme Maryse VERDOUX

Rapporteur : M. TOUYA

Objet : Compétence optionnelle construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs et culturels - modification de l'intérêt communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20190516-Cc160519_04-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date 28 juin 2017 définissant l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la Communauté d'Agglomération.

EXPOSE DES MOTIFS :

Par délibération en date du 30 novembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le projet d'agglomération et validé l'engagement d'études de faisabilité sur les 6 projets majeurs portés par le document.

Ainsi ont été engagés, en collaboration avec le club Lourdes VTT et de l'ADAC65, deux études de programmation en vue de la création et du réaménagement de pistes VTT d'une part, et du projet de création d'un pôle vélo (centre d'entraînement, de formation, espace accueil...).

Afin de poursuivre ce projet dans sa phase opérationnelle, et d'engager notamment les travaux nécessaires sur les pistes, il convient de compléter la définition d'intérêt communautaire de la compétence optionnelle construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.

Il est ainsi proposé dans un premier temps de définir d'intérêt Communautaire les pistes VTT du site du Pic du Jer, et ce afin d'engager des premiers travaux dans l'attente du rendu définitif de l'étude de programmation relative au projet de création d'un pôle vélo qui permettra le cas échéant de compléter l'intérêt communautaire.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

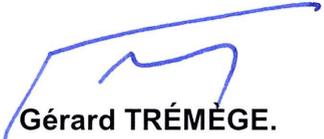
DECIDE

Article 1 : De définir d'intérêt communautaire pour la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, l'aménagement, l'entretien et la gestion des pistes VTT du Pic du Jer à Lourdes.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à la majorité avec 102 voix pour et 1 abstention.

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

Accusé de réception en préfecture
065-200069300-20190516-Cc160519_04-DE
Date de télétransmission : 22/05/2019
Date de réception préfecture : 22/05/2019